

LIBYE

EN FINIR AVEC LA TRAQUE DES MIGRANTS





LIBYE : EN FINIR AVEC LA TRAQUE DES MIGRANTS

INTRODUCTION 3

UN CONSTAT ACCABLANT
QUI S'INSCRIT DANS
UNE HISTOIRE COMPLEXE 8

DES MIGRANTS PLUS
QUE JAMAIS MENACÉS,
MALTRAITÉS ET VUNÉRABLES 24

L'ENFERMEMENT ARBITRAIRE :
INSTRUMENT CLÉ DE
LA POLITIQUE DE GESTION
DE L'IMMIGRATION EN LIBYE 44

CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS 72

ANNEXES 80

PHOTOS RÉALISÉES PAR
SARA PRESTIANNI ET GENEVIÈVE JACQUES

En couverture :

Gharyan. Camp de Bou Rashada

Les migrants sont enfermés à longueur de journée dans des baraques surpeuplées sous la garde de miliciens armés.

Au dos :

Benghazi. Camp de transit tenu par le Katiba « Libye libre »

Jeunes migrants somaliens.

INTRODUCTION

Près d'un an après la fin officielle de la guerre, le 23 octobre 2011, la Libye n'est pas encore un État stable et démocratique. Le gouvernement de transition n'est pas parvenu à asseoir son autorité sur les différents groupes et factions qui ont contribué à renverser le dictateur Muammar Khadafi, la situation sécuritaire est loin d'être stabilisée, l'économie n'a pas encore repris, sauf dans le secteur pétrolier. Le terrible héritage de 42 ans d'exercice d'un pouvoir totalitaire de plus en plus insensé par Khadafi et ses fils et les neuf mois de guerre civile et d'intervention militaire internationale, ont laissé le pays dans un état de chaos indéniable. Si l'élection d'un nouveau Congrès National Libyen en juillet 2012 constitue un premier pas positif, les défis que celui-ci devra relever pour construire un État de droit sont immenses.

L'ampleur des difficultés engendrées par ce lourd passé et par certaines dérives préoccupantes qui se sont développées depuis la chute de Khadafi, font craindre que le « chaos » actuel ne se résorbe pas rapidement. Comme dans toute situation d'instabilité politique, sécuritaire et sociale, les plus vulnérables sont ceux dont les droits fondamentaux sont les plus menacés.

Dans la Libye d'aujourd'hui, plus encore que dans la Libye de Khadafi, les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, en particulier originaires d'Afrique subsaharienne, sont gravement bafoués. Et il ne s'agit pas d'une question marginale dans ce pays, tant par le nombre de personnes concernées que par la gravité des atteintes aux droits humains dont ils sont l'objet.

Avant la guerre, on estimait que le nombre de travailleurs étrangers qui contribuaient à faire fonctionner l'économie était compris entre 1,5 et 2,5 millions, pour une population libyenne de l'ordre de 6,4 millions de personnes. Peu d'informations fiables existaient sur la façon dont ils étaient traités dans ce pays qui était un peu un « trou noir » pour les analystes des phénomènes migratoires au sud de la Méditerranée comme pour les organisations de défense des migrants. Pour de multiples raisons : difficultés d'accès imposées aux médias et organisations indépendantes par le régime pendant des années, absence d'organisations indépendantes de la société civile libyenne, complicité des États européens qui préféraient fermer les yeux depuis que Khadafi avait

monnayé son retour sur la scène internationale en jouant le rôle de gendarme pour l'Europe chargé d'empêcher les migrations « illégales ». Quelques informations avaient cependant filtré sur la brutalité des exactions à l'encontre des ressortissants d'Afrique subsaharienne et sur l'existence de centres de détention pour migrants où régnaient des conditions effroyables.

Dès le déclenchement du conflit le 17 février 2011, les migrants se sont trouvés particulièrement menacés et l'exode a été massif. D'après les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), fin novembre 2011¹, près de 800.000 migrants ont fui la Libye vers les pays voisins pendant le conflit (chiffre qui ne comprend pas les Libyens qui se sont réfugiés en Tunisie ou en Égypte).

Alertées tout d'abord par la situation des migrants et des réfugiés qui se trouvaient bloqués dans des camps aux frontières tunisienne et égyptienne, des organisations de solidarité internationale ont envoyé des missions d'enquête sur place et développé des actions de plaidoyer au niveau international pour que des solutions soient apportées à ces hommes et à ces femmes victimes du conflit libyen.² La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a ainsi réalisé une mission d'enquête en mai 2011 à la frontière avec l'Égypte³ au cours de laquelle elle a recueilli de nombreux témoignages sur les exactions commises en Libye à l'encontre des migrants d'origine subsaharienne.

Méthodologie

Ayant suivi avec attention les informations et rapports qui parvenaient de Libye depuis la chute du régime de Khadafi, et les récits alarmants sur les mauvais traitements infligés aux migrants notamment rapportés par la FIDH suite à deux missions conduites en janvier et mai 2012, la FIDH, Migreurop et Justice sans frontières pour les migrants (JSFM) ont décidé l'envoi d'une mission internationale d'enquête en Libye du 7 au 15 juin 2012.

1. OIM, Daily Statistical Report, 27 novembre 2011.

2. Voir, par exemple, La Cimade et le Gadem, Défis aux frontières de la Tunisie, mai 2011.

3. FIDH, Fuite en Égypte des exilés de Libye: Double drame pour les Africains subsahariens, juillet 2011. www.fidh.org/FUITE-EN-EGYPTE-DES-EXILES-DE,9839.

L'objectif principal de cette mission était de recueillir des informations sur la situation des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés présents dans le pays actuellement, avec une préoccupation spécifique pour ceux qui se trouvent enfermés dans des camps de détention pour des raisons administratives (et non pas de ceux qui sont emprisonnés, pour cause de complicité – réelle ou supposée – dans les crimes commis par les troupes de Khadafi durant le conflit⁴). Une attention particulière a été également apportée au sort des « déplacés internes » libyens tawarghas confinés eux aussi dans des camps.

La délégation était composée de Geneviève Jacques, membre du Bureau international de la FIDH et de la CIMADE, ayant participé à deux missions en Tunisie et en Égypte en 2011 aux frontières avec la Libye ; de Sara Prestianni, membre de Migreurop et de Justice Sans Frontières pour les Migrants (JSFM), experte sur la question des migrations méditerranéennes ; et de Messaoud Romdhani, Vice président de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme et membre fondateur du Forum tunisien sur les droits économiques et sociaux (FTDES).

La mission s'est rendue à Tripoli, dans le Djebel Nafoussa et à Benghazi. Les contraintes de sécurité n'ont pas permis de se rendre dans le sud du pays, où des conflits armés entre groupes de miliciens rivaux se produisaient au moment même où se tenait la mission, dans la région de Kufra et au sud de Gharyan.

La délégation s'est entretenue avec de nombreux interlocuteurs libyens et internationaux⁵ impliqués dans le domaine des migrants et des réfugiés.

La délégation a pu se rendre dans les principaux camps de détention connus de la région de Tripoli et de Benghazi (cf. carte en annexe) :

- Le camp de Toweisha dans les faubourgs de Tripoli (plus de 500 personnes)
- Le camp de Bou Rashada, à Gharyan dans le Djebel Nafoussa à 100 km au sud ouest de Tripoli (plus de 1000 personnes)
- Un petit camp de transit à Gharyan (25 personnes)
- Le camp de Ganfuda à Benghazi (plus de 300 personnes)

4. Sur cet aspect, voir Amnesty International, "Militias threaten hopes for new Libya", mai 2012, www.amnesty.org/fr/library/info/MDE19/002/2012/en ; "Rule of Law or rule of militia", juillet 2012, www.amnesty.org/en/library/info/MDE19/012/2012/en. Voir également, Human Rights Watch, Libya: As Deadline Passes, Militias Still Hold Thousands, 14 juillet 2012, www.hrw.org/news/2012/07/14/libya-deadline-passes-militias-still-hold-thousands.

5. Cf. liste en annexe.

– Un camp de transit près de Benghazi tenu par une brigade (*Katiba*) « Libye Libre » (environ 50 personnes).

A Benghazi, la mission a également visité le camp « ouvert », géré par le Croissant rouge libyen en coopération avec le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) des Nations Unies, pour des personnes particulièrement vulnérables, sorties du camp de Ganfuda (femmes enceintes, mineurs non accompagnés, malades – 450 personnes).

Enfin, la délégation a rencontré des Libyens déplacés internes de Tawargha⁶ dans deux des 7 camps où ils se trouvaient parqués au moment de la mission : à Tripoli au camp de Fellah (1300 personnes), et à Benghazi dans une partie du camp géré par le Croissant rouge.

6 La délégation a pu visiter tous ces lieux d'enfermement, qui seront décrits dans ce rapport, sans obstacle, discuter avec les gardes et recueillir des témoignages de la part des personnes détenues, sous l'œil parfois vigilant des gardes. Interrogés au préalable et informés de l'objectif de la mission, la plupart des migrants ont accepté d'être pris en photo pour « qu'on voie à l'extérieur ce qui se passe dans ces camps ».

La mission s'est concentrée essentiellement sur le sort des Africains noirs qui focalisent le plus l'attention en raison de la « traque » dont ils sont victimes et du caractère spontané de leurs projets migratoires (à la différence des migrations de travailleurs asiatiques qui sont organisées dans le cadre de contrats établis depuis les pays d'origine).

Même pour les migrants africains qui ont pu sortir des camps ou qui ont eu la chance d'échapper aux contrôles, la situation est loin d'être tranquille. La délégation a pu le constater concrètement, en allant rencontrer dans des quartiers pauvres de Tripoli des communautés somaliennes et érythréennes vivant en situation de semi-clandestinité dans des conditions déplorable, privés de tout statut légal et menacés en permanence d'exactions diverses.

6. Tawargha est une ville située à environ 40 km de Misrata, dont la population quasi-exclusivement noire, descendante d'esclaves, a été vidée de ses habitants suite aux représailles conduites par les milices révolutionnaires de Misrata accusant les Tawarghis d'avoir soutenu et combattu avec les troupes khadafistes.

C'est cette réalité choquante et inacceptable du point de vue du respect des droits humains, que le présent rapport tente de présenter, et de décrypter en la replaçant dans la complexité des facteurs historiques, géopolitiques et économiques qui ont conduit à cet état de fait.

Comme le souligne le rapport, les responsabilités sont partagées entre les acteurs agissant au niveau local, national et international.

Les recommandations que porteront les trois organisations à l'origine de cette mission s'adresseront donc :

- aux autorités libyennes issues du processus électoral
- aux États européens, déjà engagés ou près de le devenir, par des accords bilatéraux de coopération avec la Libye, et à l'Union Européenne
- aux États africains d'origine des migrants
- aux instances internationales et régionales de protection des droits humains
- aux entreprises internationales recourant directement ou par sous-traitance à de la main d'œuvre immigrée en Libye.



Gharyan. Camp de Bou Rashada

Les migrants viennent d'être rassemblés par les gardiens pour un match de foot, improvisé à l'occasion de la visite de la délégation. « C'est la première fois qu'ils nous font sortir depuis des mois », nous confient des migrants.

**UN CONSTAT ACCABLANT
QUI S'INSCRIT DANS UNE
HISTOIRE COMPLEXE**

La situation alarmante dans laquelle se trouvent aujourd'hui des milliers de migrants et de réfugiés en Libye et la mauvaise gestion des questions migratoires dans cette période de transition instable ne peuvent s'expliquer seulement par le chaos post-révolutionnaire sur fond de xénophobie ambiante, même si ce contexte est évidemment déterminant dans l'immédiat.

Pour tenter de comprendre, il convient de resituer l'épisode tragique actuel dans un cadre historique et géopolitique plus large, qui illustre la complexité des mouvements migratoires dans cette région et des facteurs qui ont déterminé les différentes politiques migratoires adoptées par les autorités libyennes⁷.

Une terre historique de migrations trans-sahariennes

A l'exception de la bordure côtière où se concentre 80% de la population, la Libye est un pays de désert dans lequel ont transité depuis des siècles des populations nomades sahariennes, des migrants des pays sahéliens, sans parler de l'importance du commerce des esclaves à travers le pays qui a laissé des traces profondes, dans les mentalités et dans la présence de minorités noires installées depuis des siècles en Libye.



Dès le milieu du XX^e siècle, avec l'exploitation des immenses ressources pétrolières, les besoins de main d'œuvre pour moderniser le pays ont été de plus en plus importants et les mouvements migratoires vers la Libye se sont développés fortement, en provenance des pays voisins d'abord (Tunisie, Égypte, Niger, Tchad, Soudan) et de régions plus lointaines ensuite. De plus, les périodes de sécheresse et de famine dans la zone sahélienne, les guerres locales et

7. Cf. « Libyan Migration Corridor », recherche de Sylvie Bredeloup et Olivier Pliez, European University Institute, Robert Schuman Center for Advanced Studies, 2011. Sur cette question voir aussi Saïd Haddad, « Fruits et défis de la normalisation libyenne », *L'Année du Maghreb*, I | 2004, <http://anneemaghreb.revues.org/307>.

l'instabilité au Tchad, au Niger et au Darfour poussèrent des milliers de personnes à quitter leurs pays et à se rendre en Libye.

Au sud du pays, le développement des villes a été façonné par la présence des migrants d'origine subsaharienne et par toutes les activités de commerce et de transport trans-saharien. Au nord, les migrants trouvaient de nombreux emplois comme maçons, mécaniciens, charpentiers, couturiers, artisans, petits commerçants, etc.

Jusqu'au début des années 90, la politique migratoire du régime libyen a consisté essentiellement à laisser entrer la main d'œuvre étrangère facilement quand l'économie en avait besoin, et à les expulser tout aussi facilement en cas de retournement de conjoncture (par exemple, lors d'une crise économique en 1985, quelques 80.000 migrants auraient été expulsés en deux mois⁸).⁹

Des années de politiques erratiques de Khadafi vis-à-vis des migrants d'Afrique subsaharienne

Cette politique pragmatique de traitement des migrants va changer brusquement au début des années 90, sous le double effet de l'embargo sur les armes et des sanctions économiques décrétés sur la Libye en 1992 par le Conseil de Sécurité pour son soutien à des actions « terroristes », et des nouvelles orientations que Muḥammad Khadafi entend donner à ses relations internationales.

Après l'échec de ses ambitions pan-arabiques et sous pression de l'embargo, Khadafi se lance dans une politique pan-africaine tous azimuts. Au cours de ses voyages de propagande dans de nombreux pays africains, il va officiellement encourager les migrations de travailleurs vers la Libye. Cette politique des « portes ouvertes » pour les Africains a provoqué un afflux massif de nouveaux migrants attirés par les promesses d'un Eldorado libyen, en provenance non plus seulement des pays voisins mais aussi de l'Afrique de l'Ouest (Nigeria, Mali, Sénégal). Mais l'absence d'une politique d'immigration cohérente et

8. Cf. The Libyan Migration Corridor, *op. cit.*

9. La loi N° 6 de 1987 relative à l'entrée, à la résidence et au départ des étrangers en Libye, prévoyait que toutes les personnes originaires des États arabes ainsi que du Soudan, de l'Éthiopie et de l'Érythrée pouvaient entrer en Libye sans visa. La loi N° 10 de 1989 accordait aux citoyens arabes le droit d'entrer et de séjourner en Libye avec les mêmes droits que les Libyens. Cette politique a ensuite été révisée en 2005 et en 2007 afin de renforcer les exigences de visa.

l'arbitraire des règles de régularisation, ont rapidement tourné à la confusion et ont ouvert les portes à toutes sortes de rackets, de méthodes abusives et d'arrestations arbitraires. De plus, la présence croissante de migrants d'Afrique subsaharienne dans les villes conservatrices de la côte méditerranéenne a commencé à susciter des réactions hostiles de la population locale.

Les émeutes anti-africaines de l'automne 2000, au cours desquelles 130 migrants subsahariens périrent, ont provoqué un nouveau tournant dans la gestion erratique des questions migratoires par le « Guide » libyen. Pour tenter de camoufler le caractère raciste de ces violences qui risquaient de ternir l'image qu'il voulait donner au monde, un an après la levée de l'embargo aérien, il entreprend alors de criminaliser les migrants dans ses discours (les accusant d'être des trafiquants de drogues, porteurs de maladies, de prostitution, etc.). En conséquence, des mesures de contrôle beaucoup plus sévères sont mises en place et la politique de la porte ouverte vers l'Afrique se transforme alors en une politique d'expulsion des Africains. Des estimations font état de quelques 200.000 migrants expulsés entre 2003 et 2006.¹⁰

La montée des pressions européennes pour le contrôle de l'immigration « illégale »

Ce n'est qu'à partir des années 2000 que la question du contrôle des migrants « en transit » vers l'Europe à partir du territoire libyen commence à être abordée par l'Union européenne et ses États membres.¹¹ Le gouvernement libyen va commencer par se rapprocher de l'Italie qui est le pays le plus intéressé.

L'histoire de l'évolution des relations entre la Libye et l'Italie est emblématique de l'instrumentalisation des questions migratoires des deux côtés de la Méditerranée.

10. Cf. « The Libyan Migration Corridor », *op. cit.*

11. En 2000, l'Italie et la Libye signent un premier accord « sur la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogues et l'immigration clandestine ». En novembre 2002, le Conseil européen conclut qu'il est « essentiel et urgent » de démarrer une coopération avec la Libye dans le domaine de la migration. Voir, *Rapport de la première mission technique envoyée par la Commission européenne en Libye* (28 nov.- 6 déc. 2004), (en anglais), www.statewatch.org/news/may/2005/eu-report-libya-ill-imm.pdf.

Les relations italo-libyennes, après des années de fortes tensions dues à l'héritage de la période coloniale particulièrement sanglante, commencent à se détendre au début des années 2000 autour de la question de l'immigration. L'Italie souhaite en effet pacifier ses relations avec Khadafi, afin de le convaincre d'assurer le contrôle de l'immigration sur son sol pour empêcher les migrants d'arriver sur le territoire italien.

Entre 2000 et 2004, une première série d'accords en matière d'immigration sont signés par l'Italie de Berlusconi et la Libye de Khadafi. L'Italie s'engage à fournir du matériel logistique à la Libye pour le contrôle de l'immigration: construction de centres de détention, formations, programme de charters, mise en place de systèmes de contrôle (jusqu'à la fourniture de 1000 sacs en plastique pour la récolte de cadavres des migrants dans le désert).¹² Du côté libyen, l'engagement de Khadafi n'est pas immédiat et pendant des années il va continuer à négocier avec l'Italie, en fermant et en ouvrant le « robinet » des départs de migrants par la mer.¹³

La relation étroite en matière de migrations se poursuit sous le gouvernement de gauche italien, et un accord bilatéral de coopération pour « la lutte contre l'immigration clandestine » est signé le 29 décembre 2007.¹⁴ Le même jour, les deux pays signent également un Protocole additionnel fixant les modalités opérationnelles et techniques de la mise en œuvre de l'accord qui prévoit, parmi ses dispositions, une patrouille maritime conjointe. Ces textes ne sont pas rendus publics par les autorités.¹⁵

Parallèlement, les relations économiques entre les deux pays se renforcent : en octobre 2007, l'entreprise italienne de pétrole ENI, qui a construit le gazoduc qui amène le gaz libyen en Europe, signe un accord important avec la Libyan National Corporation l'autorisant à exploiter le pétrole jusqu'en 2042 et le gaz

12. *Ibid.*

13. Qu'il y ait eu ou non des liens étroits entre les passeurs et les autorités, comme l'affirment certains, cette « régulation » a pu se faire tout simplement par un contrôle plus ou moins poussé des frontières maritimes.

14. Le 4 février 2009, les deux pays signent un protocole additionnel qui modifie partiellement l'accord de 2007.

15. Textes disponible en italien sur le blog, <http://fortresseurope.blogspot.com/2009/09/paleologo-inutileappellarsi-allaccordo.html>.

jusqu'en 2047. Des investissements de la Libye en Italie se développent aussi dans différents secteurs bancaires et de la communication.¹⁶

Mais c'est avec la signature du Traité d'amitié, de partenariat et de coopération italo-libyen, le 30 août 2008,¹⁷ que Khadafi s'engage vraiment dans le contrôle des départs de migrants vers l'Europe. Ce Traité, qui comprend aussi des accords en matière militaire, énergétique (pétrole-gaz), parlementaire, financière et économique, a également comme objectif le contrôle de l'immigration. Encore une fois, le texte n'est pas rendu public et n'est pas soumis au contrôle du parlement national.

Les deux parties s'engagent à intensifier « la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue et l'immigration clandestine », dans la continuité des accords signés précédemment. Pour renforcer les contrôles des frontières terrestres libyennes, il est prévu que des sociétés italiennes apportent leurs compétences technologiques, le gouvernement italien se chargeant de 50% des coûts et l'Union européenne du reste, à la demande des deux parties. De plus, les deux parties s'engagent à collaborer dans des initiatives visant à prévenir le phénomène de l'immigration irrégulière dans les pays d'origine des migrants.

La contrepartie financière de cet accord est estimée à 5 milliards d'euros que l'Italie s'engage à payer, à hauteur de 250 millions par an pour les 20 prochaines années, pour le financement de programmes divers : la construction de l'auto-route reliant la frontière tunisienne à la frontière égyptienne, 200 habitations, le paiement des retraites de guerre aux Libyens qui avaient été engagés dans l'armée italienne, des bourses d'étude pour des étudiants libyens, et l'installation d'un système de radars pour le contrôle des frontières sud de la Libye, réalisée par l'entreprise italienne Finmeccanica (SELEX Sistemi Integrati).¹⁸ En juin 2009, Khadafi est reçu à Rome par Berlusconi avec tous les honneurs réservés à un grand ami et allié.

16. La Banque centrale libyenne et la Libyan Investment Authority investissent 2,5 milliards d'euro pour acheter 7% de la banque italienne Unicredit ; L'entreprise libyenne Lafico achète 7,5% du capital financier de l'équipe de football Juventus; L'entreprise Lafitrade passe des contrats avec Fininvest (société de télévision appartenant à la famille Berlusconi) et contrôle 10% de la Quinta Communications et 14,8% de Retelit, société de télécommunication italienne, voir par exemple, http://qn.quotidiano.net/esteri/2011/02/21/462651-scheda_unicredit_alla_juventus_investimenti_libici_italia.shtml.

17. www.migreurop.org/article1321.html.

18. www.defenseindustrydaily.com/Libya-Buys-Border-Control-System-from-SELEX-05846/.

Le résultat immédiat de ces accords est une baisse considérable des arrivées des migrants en provenance de Libye sur les côtes italiennes, passant de 20 655 arrivées à Lampedusa entre le 1 août 2008 et le 31 juillet 2009 à 403 pendant la même période en 2009/2010.¹⁹ Ces résultats ne sont pas seulement dus aux mesures prises par Khadafi en Libye, mais aussi à une politique italienne d'interception et de reconduite systématiques des migrants vers la Libye.

On estime qu'en 2009, au moins 1400 migrants auraient été interceptés en mer et refoulés vers la Libye, souvent pour y être enfermés pendant des mois.²⁰ Ces pratiques italiennes d'interception et de refoulement de migrants vers un pays où ils risquent d'être soumis à de mauvais traitements sont menées au mépris du droit international des droits de l'Homme, du droit international sur les réfugiés, du droit international coutumier et du droit européen.²¹ Le ministre italien de l'intérieur, Roberto Maroni, se félicite des résultats, déclarant que cette stratégie, « non seulement fonctionne, mais porte des fruits comme jamais vu ».²²

En février 2012, ces pratiques sont condamnées dans une décision historique de la Cour européenne des droits de l'Homme, (*Hirsi et autres c. Italie*).

En mai 2009, une plainte est déposée auprès de la CEDH au nom de vingt-quatre survivants somaliens et érythréens. Ils ont fait partie d'un groupe d'environ 200 personnes qui ont quitté la Libye à bord de trois embarcations dans le but de rejoindre les côtes italiennes. Au large de l'île de Lampedusa, ils furent interceptés par des navires de la *Guardia di finanza* et des garde-côtes italiens qui firent monter à bord les occupants de ces embarcations et qui les reconduisirent immédiatement à Tripoli où ils furent alors livrés aux autorités libyennes.

19. Chiffres du Ministère de l'intérieur italien, www.interno.gov.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/sala_stampa/notizie/immigrazione/0065_2010_08_09_Statistiche_sbarchi.html.

20. Voir, par exemple, <http://fortresseurope.blogspot.com/2011/06/respingimenti-2009-si-chiude-il.html>; Human Rights Watch, « Italie/Libye : Des migrants évoquent les retours forcés et les mauvais traitements », septembre 2009, www.hrw.org/fr/news/2009/09/17/italielibye-des-migrants-voquent-les-retours-forc-s-et-les-mauvais-traitements.

21. Comité des droits de l'Homme, Observation générale no. 20, 2004 ; Convention de Genève relative au Statut des réfugiés, art. 33§1 ; Convention contre la torture, art. 3 ; Convention européenne sur les droits de l'Homme, art. 3 ; Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, art. 19.

22. <http://corriere.com/2010/08/10/maroni-esulta-crollo-degli-sbarchi-in-italia/>.

En février 2012, la Grande chambre de la CEDH a condamné l'Italie, soulignant que les États qui interceptent des individus dans les eaux internationales sont tenus de respecter le droit international relatif aux droits de l'Homme. Selon l'arrêt de la Cour, l'Italie avait enfreint l'interdiction de tout traitement dégradant et inhumain (CEDH, article 3), ses agissements ayant exposé les migrants au risque de mauvais traitements en Libye et de rapatriement en Somalie et en Érythrée. La Cour a également conclu que l'Italie a violé l'interdiction d'expulsions collectives (Protocole 4, article 4) et le droit à un recours effectif (CEDH, article 13). Selon la Cour, toute personne interceptée doit avoir accès à une prise en compte réelle et différenciée de sa situation individuelle ainsi qu'à un recours effectif contre toute mesure d'éloignement.

Une coopération accrue avec l'Union européenne

16 Les relations entre l'UE et la Libye se sont développées en marge des relations bilatérales menées par l'Italie. Le 11 octobre 2004, l'Union européenne lève l'embargo sur les armes et les sanctions économiques imposés en 1992 et convient de mettre en œuvre une « politique d'engagement » avec la Libye. Le même jour, le Conseil européen décide d'entamer un dialogue sur la « lutte contre l'immigration clandestine ».²³ En novembre 2004, la Commission européenne envoie une mission technique en Libye.²⁴ En juin 2005, le Conseil (justice et affaires intérieures) adopte une Conclusion concernant la coopération avec la Libye en matière de migration²⁵, convenant de « renforcer la coopération opérationnelle systématique entre les divers services nationaux responsables des frontières maritimes » ; de développer « des opérations communes en Méditerranée et [d'] envisager la création d'une unité opérationnelle temporaire de l'UE, à la disposition de laquelle les États membres de l'Union pourraient mettre des navires et des avions ». Le Conseil invite les États membres à envoyer des « officiers de liaisons immigration » (OLI) en Libye et à assurer leur coordination (aéroport de Tripoli, ports maritimes). L'UE s'engage à former les autorités libyennes sur les questions liées au contrôle des migrations et propose « d'examiner les possibilités d'une coopération dans le domaine de l'éloignement des immigrants clandestins vers la Libye ».

23. Conseil de l'Union européenne, Luxembourg, Communiqué de presse, 2609^e session du Conseil, 11 octobre 2004, C/04/276.

24. Rapport de la mission technique de la Commission européenne en Libye (28 nov.- 6 déc. 2004), disponible en anglais sur www.statewatch.org/news/2005/may/eu-report-libya-ill-imm.pdf.

25. Conseil justice et affaires intérieures, Coopération avec la Libye en matière de migration, Conclusions du Conseil, Luxembourg 3 juin 2005.

En 2005²⁶ et 2007²⁷, la Libye procède à des réformes législatives importantes concernant « l'organisation de l'entrée et du séjour des étrangers en Libye et leur sortie », afin de renforcer les régimes de visas et de permis de travail. Depuis 2007, tout ressortissant d'Afrique subsaharienne doit être en possession d'un visa d'entrée.

A partir de 2007, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) tente d'engager la Libye dans ses opérations. Une mission technique menée par Frontex en Libye en mai 2007 avait « comme premier objectif d'encourager les autorités libyennes à participer au projet conjoint « *Nautilus* », coordonné par Frontex ».²⁸ Ce projet visait à lutter contre l'immigration « illégale » vers Malte et Lampedusa.

Un premier protocole d'accord est signé, le 23 juillet 2007, par la Commissaire européenne chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, Benito Ferrero-Waldner, et Abdulati Obeidi, ministre libyen des affaires européennes. En 2008, la Commission européenne entame des négociations pour la signature d'un accord-cadre entre l'UE et la Libye, portant sur des domaines divers, « allant du renforcement du dialogue politique à la gestion des migrations, en passant par le développement des relations commerciales et économiques, la sécurité énergétique et l'amélioration de la coopération dans différents secteurs ». L'accord prévoit la conclusion d'accords de réadmission pour des migrants qui ont transité par la Libye. Les négociations sont menées de façon opaque et hors du contrôle du Parlement européen, jusqu'en 2010.

Le 4 octobre 2010, à Tripoli, l'Union européenne signe un programme de coopération dans le domaine de l'immigration.²⁹ Mais l'intervention de l'OTAN en Libye en mars 2011 provoque la suspension officielle de toute négociation avec la Libye de Khadafi.

26. Ordonnance du Comité Populaire Général n° 125/1373 (2005) concernant la procédure d'application de la loi n° 6 de l'année 1987 relative à l'organisation de l'entrée et du séjour des étrangers en Libye et de leur sortie.

27. Ordonnance no. 98/1375 (2007) relative à la réglementation et aux mécanismes organisant le travail en Libye ; Ordonnance no. 6/1375 (2007).

28. Voir, Rapport de la mission technique sur l'immigration illégale, menée par Frontex en Libye, mai-juin 2007, www.statewatch.org/news/2007/oct/eu-libya-frontex-report.pdf.

29. Communiqué de presse, European Commission and Libya agree a Migration Cooperation agenda during high level visit to boost EU-Libya relations, 5 octobre 2010, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/472>.

L'instrumentalisation des peurs

Au cours de cette période, Khadafi saisit tout l'intérêt politique de monnayer son rôle de « gendarme » pour l'Europe pour obtenir des aides financières et sa réhabilitation politique sur la scène internationale. Pour ce faire, il fallait accrédi- ter l'importance du « danger migratoire », en présentant à l'opinion publique des chiffres énormes de migrants en transit en Libye, et rendre ainsi crédible le chantage sur une vague déferlante (africaine) qui envahirait l'Europe, si la Libye ne recevait pas l'aide financière demandée.³⁰

La manipulation des concepts et des chiffres a été extraordinaire. Dans ce pays où il n'existait aucun système de recensement des entrées et des sorties, aucune procédure fiable d'enregistrement des migrants en situation régulière, ni même d'estimation sérieuse de la population migrante (puis- que la fourchette se situe entre 1,5 et 2,5 millions), comment aurait-il été possible de dénombrer les migrants « illégaux » en transit vers l'Europe ? Seule la confusion entretenue par les autorités libyennes et accréditée par les États et les médias européens, entre migrants travailleurs installés (avec ou sans papiers en règle) et migrants en transit, entre migrants économiques et populations cherchant avant tout une protection, après avoir fui la répression ou la guerre dans leur pays (Somalie, Érythrée, Éthiopie, Darfour, etc.) a permis d'aboutir à des chiffres extravagants qu'aucune étude sérieuse ne corroborait.³¹

Une des conséquences les plus déplorables à long terme est que cette manipulation des chiffres a entraîné une instrumentalisation des peurs des migrants, en Libye comme en Europe. Ce diagnostic volontairement biaisé du « risque migratoire » en provenance de la Libye perdure jusqu'aujourd'hui, avec comme conséquences, la politique des « portes fermées » de l'Europe, y compris aux demandeurs d'asile bloqués en Libye et à ses frontières sans espoir de solution, et les pressions qui continuent sur les nouvelles autorités libyennes.

La première conséquence de ces nouvelles politiques est alors **une aggravation alarmante des mesures répressives** à l'encontre des migrants dépourvus de documents en règle, en transit ou pas, qui se traduit entre autres par la création de camps d'enfermement où les migrants subissent des traitements brutaux et dégradants, en violation des conventions internationales et régionales de

30. Voir, par exemple, FIDH, Communiqué de presse, *Libye/UE : La FIDH et l'UFTDU condamnent les propos racistes du Colonel Khadafi*, septembre 2010, www.fidh.org/Libye-UE-La-FIDH-et-l-UFTDU.

31. Cf. *The Libyan Migration Corridor*, *op. cit.*

protection des droits de l'Homme ratifiées par la Libye.³² Les témoignages sur ces camps sont dramatiques et les abus commis à l'encontre des migrants et demandeurs d'asile sont dénoncés par différentes organisations et instances internationales.³³

Cette répression et cette insécurité concernent tous les migrants originaires d'Afrique subsaharienne, travailleurs migrants et demandeurs d'asile. Pour ceux-ci la situation devient d'autant plus dangereuse que la Libye n'a jamais ratifié la Convention de Genève relative au Statut des réfugiés. Si la Libye a ratifié la Convention de l'Organisation de l'Union Africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (qui reconnaît le droit à l'asile)³⁴, aucun système d'asile n'a été mise en place. De 1991 jusqu'en 2010, Khadafi autorisait la présence du HCR sur le territoire libyen sans accord formel. Le HCR réalisait les procédures d'enregistrement des demandes et de reconnaissance du statut, et une assistance humanitaire qui représentaient une forme de protection (sans garantie). Mais, à l'heure où les négociations avec l'Union européenne se poursuivaient sur les conditions d'octroi, ainsi que le montant, d'un fond d'assistance destiné à « la lutte contre l'immigration clandestine », Khadafi a obligé le HCR à fermer ses bureaux et à cesser ses activités au début du mois de juin 2010, plaçant des milliers de réfugiés dans une situation encore plus précaire.

Le second effet pervers est la **croissance du nombre de migrants qui cherchent à quitter la Libye** devenue de plus en plus inhospitalière en empruntant des bateaux de fortune pour se rendre vers l'île de Lampedusa ou vers Malte. C'est particulièrement le cas des réfugiés de la corne de l'Afrique qui n'ont pas l'option d'un retour dans leur pays.

32. Par exemple, Pacte international sur les droits civils et politiques, ratifié en 1970 ; la Convention contre la torture, ratifiée en 1989 ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales ratifiée en 1968 ; la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ratifiée en 2004 ; la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, ratifiée en 1986. Voir, également, Amnesty International, *Libya of Tomorrow – What Hope for Human Rights?*, juin 2010.

33. Voir par exemple, Comité des droits de l'Homme, Observations finales, 2007, para. 18, www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs91.htm; Human Rights Watch, *Italie/Libye : Des migrants évoquent les retours forcés et les mauvais traitements*, septembre 2009, www.hrw.org/fr/news/2009/09/17/italielibye-des-migrants-voquent-les-retours-forc-s-et-les-mauvais-traitements;

34. Art. 12(3).

Comme nous l'avons vu, la coopération avec l'Italie se renforce et le nombre de migrants interceptés en mer et renvoyés en Libye augmente considérablement jusqu'au déclenchement du conflit en février 2011. Les États européens semblaient se satisfaire du résultat, sans s'alarmer des coûts humains que cela représentait pour les migrants et demandeurs d'asile qui prenaient la mer comme pour ceux qui étaient renvoyés dans les camps d'enfermement libyens où ils subissaient des traitements inhumains et dégradants. Pendant la mise en œuvre par l'Italie de cette stratégie, aucun État membre de l'UE ne s'est prononcé publiquement contre cette politique. Quant à Frontex, elle a constaté, par la voix de son directeur adjoint Gil Arias-Fernandez : « nos statistiques montrent l'impact positif des accords [entre l'Italie et la Libye]. Sur le plan humanitaire, moins de vies sont en danger car il y a moins de départs. Mais notre agence n'a pas la capacité de confirmer si le droit d'asile et d'autres droits humains sont respectés en Libye ». ³⁵

L'impact terrible des neuf mois de guerre sur les migrants

L'insurrection qui débute en Libye le 17 février 2011, suite aux « révolutions » de Tunisie et d'Égypte, se heurte dès le départ à la violence du régime et aux réactions de plus en plus brutales de Khadafi. Le pays ne sera libéré du dictateur qu'après neuf mois de guerre civile et une intervention militaire de l'OTAN. Les conséquences pour le pays et pour la région sont considérables et encore largement imprévisibles. Pour s'en tenir aux conséquences sur les migrations, elles peuvent être résumées en quelques points essentiels :

Un exode massif vers les pays africains : pendant toute la période de la guerre, et surtout dans les premiers mois, on assiste à la fuite des populations étrangères plus que jamais vulnérables en raison des violences, de la perte de leur emploi et de l'insécurité ambiante. Au 27 novembre 2011, c'est-à-dire après la fin officielle du conflit, l'OIM a enregistré un total de 778.981 migrants (non libyens) ayant fui la Libye depuis le déclenchement des hostilités. ³⁶ Plus de 96% d'entre eux ont franchi les frontières terrestres de la Libye (en majorité vers la Tunisie et l'Égypte) et ont été rapatriés dans leur pays d'origine.

35. Voir, HRW, *Pushed back, pushed around*, op. cit., pp.36-37.

36. OIM, Daily statistical Report, 27 novembre 2011.

Une attitude de fermeture des États européens : Bien que les chiffres officiels montrent qu'une proportion très faible de migrants sont arrivés par bateaux sur les côtes européennes (25.935 à Lampedusa et 1.530 à Malte selon cette même source de l'OIM, soit moins de 4% du total), la manipulation des chiffres et des peurs a une nouvelle fois été utilisée par les États européens pour justifier des mesures de surveillance extraordinaires en mer en prévision d'une supposée vague déferlante de migrants en provenance de Libye. Le ministre italien des affaires étrangères, Franco Frattini, parle de 200.000 à 300.000 arrivées et avertit du risque d'un « exode biblique ». ³⁷

On sait maintenant par des témoignages de migrants qui sont arrivés en Italie que le régime de Khadafi, furieux en particulier contre son ancien allié italien qui a rejoint la coalition de l'OTAN, aurait poussé au départ par la mer des migrants bloqués dans des ports de la côte en jouant sur ces fantasmes pour accréditer la menace des invasions africaines en Italie et en Europe et en instrumentalisant les migrants comme monnaie d'échange. ³⁸ De plus, la plupart des États européens se sont montrés très peu accueillants pour offrir des possibilités d'accueil et de protection aux réfugiés reconnus par le HCR et retenus dans les camps de Choucha et de Salloun aux frontières tunisienne et égyptienne. ³⁹

Des exactions ciblées contre les Africains subsahariens, soupçonnés collectivement d'être des « mercenaires » à la solde de Khadafi, ranimant un fond de racisme aux origines plus lointaines. ⁴⁰ Bien que la vérité ne soit pas encore faite sur cette affaire, il semble que l'essentiel des Africains subsahariens recrutés par Khadafi, bien moins nombreux que les estimations qui circulaient dans la presse internationale, n'étaient pas des migrants installés en Libye mais des mercenaires « professionnels » venus du Tchad, du Soudan ou du nord du Niger. Les migrants d'Afrique subsaharienne, particulièrement menacés,

37. Voir, L'Humanité, la droite italienne croit affronter un exode biblique, www.humanite.fr/23_02_2011-la-droite-italienne-croit-affronter-un-%C2%AB%E2%80%89exode-biblique%E2%80%89%C2%BB-465763.

38. Voir par exemple, OIM, Communiqué de presse, *Les migrants survivants parlent du tragique naufrage au large des côtes libyennes*, 9 mai 2011, www.iom.int/jahia/Jahia/media/press-briefing-notes/pbnAF/cache/offonce?entryId=29620; et <http://ricerca.repubblica.it/repubblica/archivio/repubblica/2011/08/27/era-ghedafi-mandare-barconivoleva-un-inferno.html>.

39. Voir par exemple, FIDH, *Fuite en Égypte des exilés de Libye: Double drame pour les Africains subsahariens*, op. cit. ; Communiqué conjoint, *Méditerranée : L'OTAN porte enfin secours à des migrants naufragés, l'Union européenne refuse de les accueillir*, www.fidh.org/Mediterranee-L-OTAN-porte-enfin.

40. Cf. le rapport de la FIDH, op. cit.

qui n'ont pas eu la possibilité de fuir hors des frontières, ont été regroupés dans des camps improvisés sur le port de Tripoli, à Misrata ou Adjabiya pour leur protection. Le HCR, l'OIM et des ONG internationales se sont efforcés de leur apporter assistance et d'en évacuer certains par bateaux.

Un retour précipité des migrants dans des pays déjà très touchés par la pauvreté, les aléas climatiques et l'insécurité, privant des milliers de familles de leur principale source de revenus et venant aggraver les problèmes de chômage et d'instabilité sociale dans toute la région.⁴¹

La prolifération dans toute la zone sahélo-saharienne d'énormes quantités d'armes et d'hommes ayant combattu en Libye qui constitue une grave menace pour la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la sous-région (cf. les événements au Mali).

L'augmentation du nombre de morts en mer Méditerranée: l'année 2011 a battu le triste record du nombre de migrants qui sont morts ou portés disparus dans le Canal de Sicile : le HCR estime à plus de 1.500 le nombre de migrants qui auraient péri en Méditerranée en 2011, alors même qu'étaient présents dans la région non seulement les garde-côtes et les patrouilles de surveillance de Frontex, mais aussi les bâtiments militaires de la coalition engagée dans les opérations en Libye.

Face à ce constat accablant, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a mené une enquête sur la responsabilité de ces morts.⁴² L'enquête s'est focalisée sur le cas d'un naufrage où 63 migrants ont perdu la vie quand leur embarcation a été laissée à la dérive pendant une quinzaine de jours, malgré des alertes de détresse.⁴³ En mars 2012, la FIDH, Migreurop et d'autres organisations de défense des droits des migrants ont soutenu le dépôt d'une plainte, au nom des survivants de cette tragédie, devant les tribunaux français pour non-assistance à personne en danger. La plainte vise la responsabilité des militaires français qui – présents en Méditerranée dans le cadre de

l'intervention en Libye – auraient reçu les signaux de détresse et n'auraient pas porté secours aux migrants.⁴⁴

Migreurop, la FIDH, JSFM et d'autres organisations sur les deux rives de la Méditerranée ont également lancé une campagne de dénonciation et de sensibilisation, « Boats4People ».⁴⁵ En juillet 2012, une flottille de la solidarité en Méditerranée a été organisée, revendiquant une Méditerranée solidaire.

Témoignage de Dan Haile Gebre, survivant du « bateau abandonné à la mort », avril 2011⁴⁶

Dan Heile travaillait comme mécanicien à Tripoli. Il explique sa décision de partir en bateau : *« Le peuple est divisé en deux groupes : les pro Khadafi et les pro-Benghazi. Alors toute personne qui vous interrogeait demandait : qui soutenez-vous ? Si vous répondez 'les rebelles' votre interlocuteur pourrait être pro Khadafi et si vous répondez 'Khadafi', il pourrait être du côté des rebelles. Ceci est très difficile, en particulier pour les Noirs. Ils ont commencé à tuer des Noirs. Ils viennent dans nos maisons et volent tout ce que nous possédons. Ils ont pillé mon atelier à cause du drapeau vert qui était obligatoire si vous souhaitiez travailler à l'époque du régime Khadafi [...]. A ce moment-là vous ne pouviez aller en Tunisie que si vous aviez un passeport et si vous pouviez verser beaucoup d'argent à la police ; mais nous n'avions rien [...] la seule chose que nous pouvions faire c'était d'effectuer la traversée vers l'Italie.*

C'est sur cet arrière fond qu'il convient de lire les informations rapportées par la mission, neuf mois après la chute de Khadafi.

41. Cf. Résolution de l'Assemblée Parlementaire ACP-UE des 28-30 Mai 2012 sur l'impact politique du conflit Libyen sur les Etats ACP et de l'Union Européenne, Ref. ACP-UE/101.157/A/def.

42. PACE, *Vies perdues en Méditerranée: qui est responsable?* <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewPDF.asp?FileID=18095&Language=FR>.

43. VVvoir, The Guardian, *Aircraft carrier left us to die say migrants*, 8 mai 2011, www.guardian.co.uk/world/2011/may/08/nato-ship-libyan-migrants.

44. FIDH, *63 migrants morts en Méditerranée : l'armée française mise en cause pour non-assistance à personne en danger*, 12 avril 2012, www.fidh.org/63-migrants-morts-en-Mediterranee.
45. www.boats4people.org/index.php/fr/.

46. Interviewé le 22 décembre 2011 à Milan (Pieve Emanuele), voir Heller, C., Pezzani, L., Situ Studio, Forensic Oceanography, Report on the « Left-to-die boat », avril 2012.



Bengazi. Camp tenu par la Katiba «Libye libre»

Jeunes somaliens amenés dans le camp quelques heures avant la visite après avoir été arrêtés sur la route au terme d'un périple dangereux à travers le désert.

**DES MIGRANTS PLUS
QUE JAMAIS MENACÉS,
MALTRAITÉS ET
VUNÉRABLES**

Le constat dramatique et alarmant de violations graves des droits fondamentaux des migrants et réfugiés africains, dans les premiers mois de la Libye « libérée » de son dictateur, a été sobrement résumé par un migrant nigérian, travailleur en Libye depuis 5 ans, échoué dans un camp d'enfermement depuis 5 mois : « C'était difficile avant la guerre, terrible pendant la guerre, mais c'est pire maintenant ».

Situation d'instabilité en Libye

L'Assemblée constituante sortie des urnes après les élections du 7 juillet et le nouveau gouvernement vont être confrontés à des défis très lourds pour sortir le pays du chaos actuel et le mettre sur les rails d'un État de droit.

26 Les conditions de la chute du pouvoir de Khadafi ont entraîné une **atomisation du pouvoir politique** entre de multiples factions rivales originaires de l'Est, de l'Ouest et du Sud qui revendiquent les bénéfices de leur participation à la chute du dictateur et qui ont manifesté une grande défiance par rapport aux autorités centrales de transition. De plus, l'appareil d'État déjà faible et peu performant du temps de Khadafi l'était encore moins pendant la période de transition, privé de légitimité démocratique et de directives politiques et miné par les résistances et la mauvaise volonté des anciens cadres qui sont toujours en place.

Les risques d'une généralisation de la politique de la violence et d'une aggravation de la situation sécuritaire sont bien réels. La militarisation s'est poursuivie dans tout le pays avec la circulation d'une quantité importante d'armes aux mains de groupes de miliciens « *thuwar* » (« révolutionnaires ») qui ne rendent de comptes à aucune autorité d'État. Les affrontements entre groupes rivaux qui auraient fait plus d'une centaine de morts au cours des mois de mai et juin 2012, les attaques contre des symboles de la présence occidentale en Libye comme le siège de la Croix-Rouge Internationale à Benghazi en sont la preuve. Les premiers signes d'une « gangsterisation » de certains de ces *thuwar*, agissant en toute impunité, sont déjà très visibles dans les violations des droits humains perpétrés à l'encontre des migrants d'origine subsaharienne et des Libyens noirs.

Une économie qui reste déstructurée et paralysée : à l'exception du secteur pétrolier qui a repris du fait du retour des compagnies internationales dans des zones contrôlées par des milices, le reste de l'économie productive

qui était largement dépendante des investisseurs étrangers reste paralysé. Le secteur de la construction, en particulier, qui représente un énorme marché et une source d'emplois considérable est presque totalement arrêté depuis le début du conflit et les compagnies internationales hésitent à réinvestir dans un pays où l'insécurité est si forte (les images de milliers de chantiers de construction abandonnés sont stupéfiantes). Un décret du 13 mai 2012 du Ministère de l'économie libyen, autorise à nouveau les compagnies étrangères à conclure des « joint-ventures » avec des partenaires libyens, qui leur permettraient d'acquérir jusqu'à 80% du capital.⁴⁷ Mais il faudra attendre que le pays se stabilise avant que les affaires ne reprennent.

Une violence qui franchit les frontières et gangrène les pays voisins :

Dans une zone sahélienne déjà très instable, la circulation de quantités d'armes et d'hommes ayant combattu en Libye représente un véritable danger pour la sécurité régionale, comme on le constate aujourd'hui au Mali. Pour la Libye, le problème du contrôle de ses frontières sud est un sérieux défi que les Ministères de la Défense et de l'Intérieur ne sont pas capables de relever, compte tenu de la désorganisation actuelle, des conflits de pouvoir et de la complexité de la tâche (une frontière de plus de 1.800 km de désert). Ce sont donc des milices autoproclamées « Bouclier du désert » qui ont pris en charge la responsabilité du contrôle des frontières du sud, avec toutes les conséquences que l'on verra sur les migrants.

27

Des migrations qui reprennent

Il n'existe aucun instrument de mesure du nombre de migrants et de demandeurs d'asile présents aujourd'hui en Libye. Aucun des interlocuteurs rencontrés lors de la mission n'était en mesure d'évaluer le nombre de ceux qui étaient restés pendant et depuis la guerre, de ceux qui étaient revenus, de ceux qui entraient pour la première fois.

La délégation a rencontré dans les camps d'enfermement des hommes et des femmes qui appartenaient aux trois catégories : des migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest qui résidaient et travaillaient en Libye depuis des années ; des Maliens, des Tchadiens ou des Nigériens qui étaient partis pendant la guerre et qui tentaient de revenir ; des ressortissants de la Corne de l'Afrique,

47. Cf. The Tripoli Post, 9-15 juin 2012, www.tripolipost.com.

du Soudan ou de l'Égypte et même du Bangladesh qui étaient entrés dans le pays depuis le début de l'année 2012.

Cependant, tous les interlocuteurs rencontrés, officiels Libyens, représentants d'instances internationales ou gardiens de camps, s'accordent sur le fait que le nombre de migrants et de réfugiés qui franchissent les frontières est en augmentation.

A Tripoli et à Benghazi, des observateurs ont fait état d'une augmentation « visible » du nombre de migrants : le matin, dans certains endroits, des groupes de migrants attendent au bord de la route que des employeurs viennent les chercher. La demande de main d'œuvre non qualifiée reprend lentement et les salaires auraient même doublé, passant de 20 DL⁴⁸ par jour avant la guerre à 30-40 DL aujourd'hui. Pour le moment, les besoins les plus pressants sont dans le secteur agricole et pastoral. Ils pourraient vite s'étendre aux secteurs des services et des emplois non qualifiés que les Libyens n'occupent traditionnellement pas, avant même la reprise des grands travaux. Par exemple, il existe aujourd'hui une demande importante pour des femmes migrantes employées de maison, pour lesquelles les patrons seraient prêts à payer des agents recruteurs jusqu'à 3.000 DL (en récupérant cette somme ensuite par prélèvement sur le salaire de l'employée).

Sur la frontière de l'Est avec l'Égypte, la Libye ne laisse entrer que des Syriens et exige depuis peu des visas de travail pour les Égyptiens et pour les autres nationalités. La délégation du HCR de Benghazi estime que 30 à 40.000 Syriens seraient entrés depuis le début du conflit en Syrie. Aucune procédure d'enregistrement n'existe pour eux et ils ne souhaitent apparemment pas se déclarer auprès du HCR, craignant des représailles de la part des autorités syriennes. La plupart sont qualifiés et trouvent du travail rapidement grâce aux réseaux de soutien dans la communauté syrienne installée depuis longtemps en Libye et d'un Comité de Coordination des Syriens à Benghazi. Quant aux Égyptiens qui arrivent à entrer sans visa en contournant le poste frontière, ils peuvent être placés dans des camps et reconduits à la frontière s'ils sont arrêtés en chemin par des milices (comme la délégation en a été témoin à Benghazi et à Tripoli), mais tous n'ont pas cette malchance.

C'est surtout **sur les frontières Sud** que les mouvements sont les plus importants et les plus difficiles pour les migrants. Selon le Directeur des relations

48. Dinar Libyen (DL) : 1 DL = 0,6 Euro.

internationales au Ministère de l'Intérieur, le Général Tounsi, il entrerait actuellement 1.500 personnes par jour. Si les chiffres sont invérifiables compte tenu de l'étendue de la frontière et de l'absence de contrôle et d'enregistrement officiel des entrées et des sorties, il semble néanmoins que le phénomène soit bien réel, si l'on en juge par les différents témoignages des migrants et les observations de journalistes et d'agences internationales sur l'activité des réseaux de passeurs dans les deux « triangles sensibles » du Sud Ouest (frontières avec Algérie, Niger et Tchad) et du Sud Est (frontières avec Égypte, Soudan et Tchad).

Les raisons de la reprise de ces mouvements migratoires sont multiples et s'inscrivent dans des projets personnels et collectifs divers. Mais l'espoir de trouver du travail « comme avant » dans un pays qui va se reconstruire après la guerre et l'existence d'une quantité de transporteurs divers (taxis, pick-up, camions de marchandises etc.) qui organisent au prix fort ces passages clandestins, sont autant d'incitations qui poussent de nombreux migrants et demandeurs d'asile, sans moyen de vivre dignement dans leurs pays, à tenter leur chance dans la Libye d'aujourd'hui.

Pour beaucoup (la majorité de ceux que la délégation a rencontrés) l'objectif est de travailler en Libye et d'envoyer de l'argent à leurs familles. Pour d'autres, la Libye représente une voie de transit pour atteindre l'Europe : c'est tout particulièrement le cas des hommes et des femmes qui ont fui la répression et l'instabilité politique dans leur pays et cherchent à trouver des pays d'asile sûrs où ils pourront trouver la protection et l'assistance dont ils ont besoin et auxquelles ils peuvent légitimement prétendre.

Ce qu'aucun des pays de la région n'est capable ou prêt à leur offrir dans le contexte actuel. Et la Libye, moins encore : pour les demandeurs d'asile originaires d'Afrique subsaharienne, l'insécurité et les persécutions qu'ils subissent actuellement renforcent le désir de certains de partir vers l'Europe, tout en sachant les difficultés qui les attendent.

Les routes terrestres de la migration : lieux de chantage, d'exploitation et de violences pour les migrants

Les nombreux récits recueillis lors de la mission ont permis d'identifier les principaux itinéraires empruntés par les migrants à partir des frontières Sud de la Libye. Les ressortissants du Niger et des pays d'Afrique de l'Ouest franchissent la frontière avec le Niger et convergent dans la ville de Sebha.

Ceux qui sont originaires du Soudan, du Tchad ou de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Somalie et Éthiopie) traversent la frontière avec le Soudan et arrivent dans la ville de Kufra.

Les migrants interviewés ont confirmé que ces passages étaient négociés dans les pays voisins de la Libye avec des « transporteurs » connaissant le désert et disposant de 4x4 : les prix seraient compris entre 800 et 1000 USD par personne. Quand ils « négociaient » les prix du transport, beaucoup de migrants ont dit qu'ils avaient compris que les passeurs les conduiraient jusqu'à Tripoli ou Benghazi. Mais la réalité est toute autre. Souvent abandonnés en plein désert une fois franchie la frontière, les migrants sont « repris en charge » par d'autres passeurs libyens. La délégation a reçu de nombreux témoignages de migrants qui ont été kidnappés par des hommes armés, enfermés et menacés d'être abandonnés au milieu du désert s'ils ne donnaient pas de l'argent à ces trafiquants avant de continuer leur route jusqu'aux villes du Nord. Le plus souvent, les migrants qui n'avaient plus assez d'argent sur eux ont été contraints d'appeler leurs parents au pays pour qu'ils transfèrent les sommes exigées par les trafiquants par Western Union. Une jeune femme érythréenne qui avait passé plusieurs jours avec d'autres migrants dans l'une de ces « prisons clandestines » à Sebha a témoigné des violences physiques et des mauvais traitements dont ils avaient été victimes aux mains d'une sorte de chef de gang propriétaire des lieux.

Une fois payée la rançon, de l'ordre de 700 USD, les migrants sont cachés dans des camions de marchandise censés les conduire jusqu'aux portes des grandes villes du nord. S'ils se font arrêter sur le chemin à l'un des nombreux points de contrôle tenus par les miliciens, le résultat de tous ces efforts, de tous ces dangers et de toutes ces souffrances sera l'enfermement pour une période indéterminée dans des camps, hors de tout cadre légal.

Plusieurs migrants ont témoigné de nombreux cas de refoulement direct vers le Soudan, le Niger ou le Tchad, à partir de la frontière sans considération de la situation individuelle, ni de question sur le fait qu'ils puissent être des demandeurs d'asile.

C'est dans la région de Kufra que la situation des migrants était la plus dangereuse en raison de l'insécurité très grande régnant dans la zone du fait des affrontements meurtriers qui ont opposé différentes tribus de la région.

Les migrants aux mains des *Katibas*

Comme cela a été évoqué plus haut, l'atomisation politique, le chaos administratif et la militarisation du pays qui caractérisent la période post-révolutionnaire, ont placé au devant de la scène des quantités de groupes d'ex-rebelles (les *Katibas*) qui se sont arrogé des responsabilités de maintien de l'ordre et de la stabilité dans le pays, hors de tout contrôle des autorités de l'État (ministres de la Défense ou de l'Intérieur).

Le représentant du Ministère de l'Intérieur rencontré par la délégation a d'ailleurs reconnu devant la délégation qu'après les destructions des infrastructures et des équipements de l'armée et de la police de Khadafi pendant la guerre « il n'y avait plus que les milices armées pour protéger le pays », tout en soulignant que cela posait beaucoup de problèmes qu'il faudrait régler au plus vite. On parle de 200.000 miliciens à réintégrer dans les forces officielles ou dans la société civile. Depuis le début du mois de juin 2012, quelques milliers de ces « *Thuwar* » dans la zone de Tripoli auraient accepté de signer des contrats avec les Ministères de la Défense et de l'Intérieur, mais le processus semble encore incertain et fragile. Dans le Sud, plusieurs *Katibas* d'ex-rebelles se revendiquant du mouvement « *Bouclier du désert* », effectuent des rondes près de la frontière pour contrôler le passage des marchandises et des armes et pour arrêter les migrants en situation irrégulière (c'est-à-dire tous ceux qui franchissent ces frontières désertiques grâce à des réseaux de passeurs).

Faute de directives (et même d'intérêt) des autorités de transition pour les questions migratoires, le contrôle des migrants est ainsi devenu la prérogative des *Katibas*. Comme le disait (avec fierté) un dirigeant de l'une de ces *Katiba* (nommée « *Libye Libre* ») : « après la fin du conflit, nous avons pris nos responsabilités en nous spécialisant dans le contrôle des migrants. Le plus important aujourd'hui c'est de « nettoyer » le pays des étrangers qui ne sont pas en règle et de mettre fin aux pratiques de Khadafi qui avait laissé entrer beaucoup d'Africains en Libye. On ne veut plus de ces gens ici qui amènent des maladies et des crimes. On veut maintenant que tous les migrants aient des visas et des autorisations de travail en règle ».

Conséquences de cette « mission » que se sont donné les ex-rebelles, avec une approche uniquement sécuritaire sur fond de racisme et de xénophobie : la généralisation des pratiques d'arrestation et de détention des étrangers, migrants ou demandeurs d'asile, dans l'arbitraire le plus complet et au mépris du respect des droits humains.

Les arrestations d'étrangers, surtout d'Africains subsahariens, sont systématiques aux nombreux postes de contrôles qui sont tenus par les miliciens aux entrées des villes et villages et sur les grandes artères de circulation. Hors de tout cadre légal, les *thumar* se sont arrogé le pouvoir de procéder à des arrestations de migrants, au hasard, selon des méthodes qui leur sont propres, usant fréquemment du recours à la violence. Reprenant les pratiques brutales et illégales des policiers de l'ère Khadafi contre les migrants en situation irrégulière, les milices exigent depuis le début de l'année 2012 que les migrants présentent des passeports et des visas ou des permis de séjour en règle. Or ces deux conditions sont quasiment impossibles à réunir aujourd'hui pour les migrants et demandeurs d'asile africains. En effet :

- soit ils ne disposent pas de passeport parce qu'ils fuient leur pays (Érythréens, Somaliens, Soudanais du Darfour, par exemple) ou parce qu'ils n'en ont jamais eu (Tchadiens, Nigériens)
- soit ils ont des passeports mais n'ont pas pu obtenir ou renouveler des permis de séjour pour la bonne raison qu'il n'y a plus d'administration qui en délivre.

Parfois le zèle des miliciens les pousse à se rendre au domicile des migrants ou sur leur lieu de travail pour effectuer ces contrôles et arrêter ceux qui ne sont pas en règle après les avoir maltraités et dépouillés de leur argent, objets de valeur et téléphone portable.

Une fois arrêtés, les migrants sont embarqués *manu militari* avec leurs seuls effets personnels sur le dos, vers des lieux d'enfermement, transitoires ou non selon les groupes qui opèrent.

Les camps d'enfermement et les conditions de détention des migrants constituent une zone de non-droit et d'arbitraire inacceptable, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Stigmatisation et racisme

Comme nous l'avons vu précédemment, la Libye d'aujourd'hui porte un lourd héritage de racisme envers les Africains subsahariens, aggravé pendant les dernières années par la politique de stigmatisation des migrants africains par Khadafi. Dans un pays où il n'a jamais existé d'organisation de la société civile capable de combattre le racisme au nom des droits humains, le mépris et la suspicion de la population à l'égard des noirs constituent un terreau fertile pour le déclenchement d'actes de violences à la moindre rumeur.

C'est ce qui s'était passé lors des émeutes anti-africaines de l'année 2000, c'est ce qui s'est répandu dans tout le pays pendant le conflit lorsque le bruit a couru que Khadafi enrôlait des Africains subsahariens pour combattre à ses côtés et que ceux-ci commettaient des viols et d'autres atrocités. La grande majorité des migrants d'Afrique subsaharienne présents en Libye ont alors été menacés, maltraités, soumis à de graves exactions au motif qu'ils étaient, ou pouvaient être des « mercenaires de Khadafi ». Ce climat de menace a obligé des centaines de milliers d'entre eux à fuir la Libye ou à se terrer chez eux, dans la peur, pour ceux qui n'avaient pas pu partir. Des cas d'assassinats, de torture, de traitement inhumain ont été documentés par plusieurs instances et ONG internationales, dont la FIDH.⁴⁹

Les auteurs de ces crimes n'ont jamais été jugés, et la loi 38 sur les mesures de transition, adoptée par le CNT en mai 2012, prévoit d'amnistier les auteurs de crimes commis « au nom de la protection ou de la promotion de la Révolution ». La Cour pénale internationale, saisie par le Conseil de sécurité de l'ONU, a ouvert une enquête sur la situation en Libye en mars 2011. Le Procureur de la CPI a affirmé que des enquêtes seraient menées en priorité sur « les attaques dont ont fait l'objet des Africains subsahariens, considérés à tort comme des mercenaires ».⁵⁰

Des mois ont passé, et aujourd'hui l'accusation de « mercenaires » est beaucoup moins utilisée. Mais le fond de suspicion et de racisme semble encore bien présent. Les rumeurs qui circulent maintenant, et que la délégation a entendu répétées dans de nombreux endroits à l'intérieur et hors des camps, reprennent les mêmes thèmes infamants et stigmatisants que ceux qu'avait utilisé Khadafi au début des années 2000 : les Africains apporteraient des maladies (sous-entendu le SIDA), des mauvaises mœurs (alcool, relations avec les femmes), de la prostitution, de la drogue, etc. Le dialogue qu'a eu la délégation avec un chauffeur de taxi à Tripoli en est une illustration parlante. Alors qu'il déclarait qu'il ne fallait plus d'Africains en Libye parce qu'ils amenaient des maladies etc., il a conclu que la Libye devrait « faire comme les pays du Golfe: amener des travailleurs du Pakistan ou de l'Inde ».

49. Conseil des droits de l'Homme, *Report of the International Commission of Inquiry to investigate all alleged violations of international human rights law in the Libyan Arab Jamahiriya*, A/HRC/17/44, 1 juin 2011 ; FIDH, *Fuite en Egypte des exilés de Libye: Double drame pour les Africains subsahariens*, op. cit.

50. Déclaration du Procureur de la CPI lors de la conférence de presse du 16 mai 2011 à propos de la Libye, voir www.icc-cpi.int; voir également, Procureur de la Cour pénale internationale, *Premier rapport du Procureur de la Cour pénale internationale au Conseil de sécurité de l'ONU en application de la Résolution 1970 (2011)*, 4 mai 2011, para 36.

Les arrestations par les *Thuwar* se font « au faciès » et il est évident que les camps d'enfermement sont peuplés presque exclusivement d'Africains noirs (mis à part quelques Égyptiens en transit). Dans certains quartiers populaires de Tripoli, des Africains subsahariens rencontrés au cours de la mission ont fait état d'un harcèlement constant et d'incidents à connotation raciste : injures, irruption dans les appartements d'hommes armés qui menacent et volent le peu d'argent et de biens de valeur dont ils disposent.

Une absence totale de politique et de vision sur les questions migratoires

Malgré l'importance pour un pays comme la Libye des questions politiques, économiques et sociales liées aux migrations, force est de constater que depuis le déclenchement du conflit, la seule réponse a été une « criminalisation » généralisée des migrants, abandonnés au contrôle arbitraire des milices armées. Au-delà de l'aspect sécuritaire, il n'existe actuellement aucune ébauche de politique migratoire, ni aucun interlocuteur dans l'appareil d'État devant qui faire recours contre les pratiques abusives d'arrestations, d'enfermement et d'expulsion. En l'absence d'État de droit, les violations graves perpétrées par des individus et des groupes armés contre des migrants et demandeurs d'asile originaires de l'Afrique subsaharienne restent totalement impunies.

Pendant le conflit en 2011, la FIDH avait interpellé le Conseil national de transition (CNT) à plusieurs reprises, appelant à une condamnation ferme et publique des violences commises à l'encontre des migrants subsahariens sur le territoire sous le contrôle des « rebelles ». En mars 2011, le CNT a publié une feuille de route intitulée « *Une vision pour une Libye démocratique* » avec 8 clés pour la reconstruction du pays. qui prévoit (point 8) : « Les questions concernant l'immigration, la résidence et la citoyenneté, seront gérées par des instances gouvernementales, en conformité avec les principes et droit d'asile politique et les libertés publiques » et proclame que la Libye « se joindra à la communauté internationale, en rejetant et en dénonçant le racisme [et] les discriminations [...], en soutenant les valeurs de la paix, de la démocratie et des libertés ».⁵¹

Mais en ce qui concerne le traitement des étrangers, ces déclarations d'intention sont restées lettre morte. Le manque de légitimité des autorités de transition

51. www.ntclibya.org/english/libya/ (traduction de l'anglais).

vis-à-vis des groupes d'ex-rebelles et le manque de moyens de l'État expliquent en grande partie cette situation.

Mais il y a plus. Le désintérêt des autorités de transition pour les questions migratoires traduit aussi leurs hésitations sur les orientations à donner à la politique migratoire de la « nouvelle » Libye : entre rupture et continuité vis-à-vis des politiques de Khadafi, le choix n'est pas fait.

Sur le terrain, ce sont plutôt des pratiques en continuité avec les pires caractéristiques de l'ère précédente qui sont à l'œuvre. Y compris s'agissant des manifestations les plus flagrantes de racisme et de xénophobie sur lesquelles les autorités ne se sont pas prononcées. En matière de relations internationales, la volonté affichée de rompre avec la politique de Khadafi est en contradiction avec la tournure que prennent les négociations avec les pays européens, visant à réactiver les accords de coopération pour « lutter contre l'immigration illégale » établis précédemment. Le nouveau gouvernement devra rapidement se prononcer sur ces questions qui constitueront une sorte de test sur les orientations démocratiques qu'il entend donner au pays.

Il est évident pour tous les observateurs que la Libye va avoir besoin de main d'œuvre étrangère pour faire redémarrer son économie. Or, cela ne pourra se faire dans le respect du droit que si des procédures claires sont établies et respectées concernant le recrutement des travailleurs étrangers, le respect de leurs droits d'entrée et de séjour et à des conditions de travail décentes, l'interdiction des pratiques de stigmatisation et de discrimination à l'encontre des migrants africains et la mise en place de mécanismes de recours.

Signaux alarmants en provenance d'Europe

Bien que la situation d'insécurité et les violations graves des droits humains des migrants et demandeurs d'asile en Libye soient bien connues des chancelleries européennes, il est très préoccupant de constater que l'objectif de contrôler les flux migratoires l'emporte sur toute considération relative aux droits de l'Homme.⁵²

L'instrumentalisation des concepts et des chiffres concernant « l'immigration illégale » continue des deux côtés de la Méditerranée. Comme nous l'avons

52. Voir également, Fargues, P. et Fandrich, C., *Migration after the Arab Spring*, MPC Research Report, 2012/09.

vu, la quasi-totalité des migrants, qui sont présents ou qui entrent en Libye actuellement, se trouvent en situation « illégale » pour la simple raison qu'il n'existe aucune procédure de légalisation qui fonctionne. Parmi eux se trouvent quelques milliers de personnes qui sont des réfugiés potentiels, pour lesquels, en l'absence de système national d'asile et sans accord formel conclu entre la Libye et le HCR, il n'existe aucun mécanisme de protection. Le HCR, présent depuis 2011 sur le territoire libyen, n'a pas le droit d'enregistrer des demandes d'asile, ni de procéder à des opérations de réinstallation.

Les départs par bateaux, avec toutes les souffrances et les risques qu'ils comportent, ne sont que les choix ultimes de personnes maltraitées et sans droit en Libye, ou qui craignent légitimement pour leur sécurité en l'absence de protection.

La poursuite de politiques visant à assurer l'interception des migrants en mer et leur retour en Libye, ignore volontairement cette réalité, en contradiction flagrante avec les principes humanitaires et le respect du droit d'asile dont se prévalent les États européens.

Du côté libyen, les préoccupations sur le contrôle de la frontière sud sont compréhensibles et légitimes dans le contexte d'insécurité et de troubles qui prévaut dans la région sahélienne, à la suite du conflit en Libye tout particulièrement. Des officiels libyens ont exprimé clairement qu'ils avaient besoin d'une aide internationale pour assurer le contrôle de cette immense frontière désertique. Mais le dérapage est évident quand la priorité avancée se résume au contrôle des « migrations illégales », pour satisfaire les pays donateurs. Le Directeur des relations internationales au Ministère de l'intérieur a affirmé à la délégation avoir usé de la menace de laisser ces migrants « envahir » l'Europe si les pays européens ne les aidaient pas à contrôler leurs frontières. Comme l'avait fait Khadafi en son temps. Le danger aux frontières ne vient pas en effet des migrants qui entrent en Libye à la recherche d'un emploi, mais plutôt des trafiquants d'armes et des groupes armés qui cherchent à déstabiliser la région.

Les signaux donnés par l'Europe sont aujourd'hui très inquiétants. Contrairement aux déclarations plus générales de la Commission européenne et du Conseil,⁵³ les politiques menées par l'Union européenne dans le domaine des migrations restent non seulement coupables de complaisance ou d'aveuglement sur la poursuite de violations des droits humains, mais apparaissent également irres-

53. Commission européenne (2011), « Un Partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée » (COM(2011) 200 final).

ponsables et inconséquentes au regard des objectifs de soutien au renforcement de l'état de droit en Libye.

Reprise des accords Italo-Libyens

Sans attendre l'issue du conflit, en juin 2011, l'Italie a commencé à se rapprocher du CNT en prévision d'une reprise du Traité de 2008 (cf. ci-dessus) qui engageait la Libye à contrôler ses frontières et à accepter la réadmission de migrants expulsés d'Italie.⁵⁴ Le 21 janvier 2012, à Tripoli, le Président du Conseil italien, Mario Monti, signe la « Déclaration de Tripoli », qui reprend les points principaux du Traité signé entre Berlusconi et Khadafi.⁵⁵ Mais c'est le 3 avril 2012 que le véritable accord entre l'Italie et la Libye en matière d'immigration est définitivement signé. Le texte de cet accord, resté secret, n'a été publié par un journal italien La Stampa⁵⁶, qu'en juin 2012. Il prévoit notamment :

- des projets de formation des policiers libyens et l'installation d'un centre d'identification de faux documents ainsi qu'un centre d'entraînement nautique
- la construction ou l'amélioration des centres de détention pour migrants (dénommés « centres d'accueil » par les deux gouvernements, mais qui sont qualifiés dans ce rapport de « camps d'enfermement »). L'Italie s'engage à la construction d'un centre sanitaire à Kufra et à solliciter d'urgence la Commission européenne pour qu'elle finance la réinstallation de « centres d'accueil » en Libye. C'est la partie libyenne qui doit identifier les lieux où ces camps doivent être construits.
- le renforcement des moyens de contrôle aux frontières maritimes et terrestres en vue d'empêcher l'immigration « illégale ». L'Italie s'engage à fournir des moyens techniques pour renforcer ces contrôles et souligne la nécessité de relancer les activités du projet « Sah-Med » avec l'aide de la Commission européenne⁵⁷.

54. Reuters, Italy signs migration accord with Libya rebels, 17 juin 2011, <http://af.reuters.com/article/LibyaNews/idAFLDE75G1BH20110617>.

55. http://qn.quotidiano.net/esteri/2012/01/21/656741-libia_monti_firma_tripoli_declaration.shtml.

56. www.lastampa.it/_web/tmplframe/default.asp?indirizzo=http://www.lastampa.it/_web/download/pdf/ruotolo.pdf&.

57. Mis en oeuvre par l'OIM depuis février 2010, le projet intitulé « Prevention and Management of Irregular Migration Flows from Sahara Desert to Mediterranean Sea » (SAHMED) a pour but officiel de « répondre aux pressions migratoires croissantes des pays d'Afrique sub-saharienne ». Il prévoit une amélioration de la gestion des frontières, et ses activités sont menées par la mission de l'OIM en étroite collaboration avec les ministres italien et libyen de l'intérieur. Il est financé par la Commission européenne, le Ministère italien de l'intérieur et le Ministère italien des affaires étrangères (Source : www.iom.int/jahia/Jahia/libya).

– la mise en œuvre des procédures d’expulsions et de retour volontaire à coordonner avec l’OIM.

Afin de mieux donner suite aux engagements des deux pays, il a été décidé de mettre en place des mécanismes de suivi : des « bureaux de l’Amitié » entre les polices des deux pays, dans les villes de Benghazi et de Misrata ainsi qu’en Italie; et un « comité de sécurité mixte » pour surveiller la mise en œuvre de la coopération bilatérale. Suite à la Conférence interministérielle sur la sécurité des frontières qui s’est tenue en Libye les 11 et 12 mars 2012, les deux pays envisagent de constituer un groupe de travail mixte, qui aura compétence pour suivre les questions relatives au retour volontaire, aux expulsions, à l’intégration sociale, économique et aux respect des droits humains des migrants et pour identifier des solutions au phénomène de l’immigration « illégale ».

38 En juin 2012, le Directeur des relations internationales au Ministère de l’Intérieur, le Général Tounsi, a informé la délégation d’un projet de construction d’un centre de détention dans la ville de Ghat, proche de la frontière avec l’Algérie. Il a mentionné la somme de 10 millions d’Euros que l’Italie apporterait pour la mise en œuvre de cet accord (en plus des 10 millions confiés à l’OIM par l’Europe pour l’équipement des systèmes d’enregistrement des migrants et le financement des retours).

Vers un rétablissement de la coopération UE/Libye

Depuis la chute de Khadafi, des contacts entre l’UE et la Libye ont été rétablis, en particulier sur la question du contrôle des frontières : un groupe d’experts a été envoyé par l’UE pour produire un rapport sur ce sujet qui lui a été remis au début du mois de juin 2012 (la délégation a rencontré le chef de ce groupe, M. Vincenzo Tagliaferri). Le Directeur des relations internationales du Ministère de l’Intérieur, le Général Tounsi, a confirmé à la délégation que plusieurs rencontres avaient eu lieu en Libye avec des délégations de l’Union européenne, pour discuter, entre autres, d’un plan triennal de coopération (2012- 2014) pour financer des programmes concernant l’immigration.

Ce plan devrait s’inscrire dans le cadre du projet « Euro-Med Migration III »⁵⁸ qui a été lancé à Bruxelles, le 30 mai 2012, lors d’une Conférence régionale

58. Le projet « Euro-Med Migration III » succède aux projets « Euro-Med Migration I » (2004-2007, 2 millions d’Euros) et « Euro-Med Migration II » (2008-2011, 5 millions d’Euros) qui n’impliquaient pas la Libye.

et qui s’applique à dix pays du sud de la Méditerranée (l’Algérie, l’Égypte, l’Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Territoire palestinien occupé, le Maroc, la Syrie⁵⁹, et la Tunisie). Ce projet, avec un budget de 5 millions d’Euros, a été élaboré dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV).⁶⁰

Le projet Euro-Med Migration III a pour objectif de « renforcer la coopération en matière de gestion des migrations afin de renforcer la capacité des pays partenaires méditerranéens à trouver des solutions efficaces, ciblées et globales aux diverses formes de migrations. Il assiste ces pays dans la mise en place de mécanismes qui leur permettent de promouvoir les opportunités de migration légale, accorde un soutien aux mesures visant à renforcer le lien entre migration et développement et à intensifier les activités visant à enrayer le trafic d’êtres humains et l’immigration illégale, et accroît leurs capacités en matière de gestion des frontières ».⁶¹ La question de la protection des droits humains ne figure pas explicitement dans ce projet de coopération.

Quant à la situation de ceux qui, persécutés ou menacés dans leurs pays d’origine, auraient droit à une protection internationale en tant que réfugiés, aucune véritable solution n’est envisagée. En décembre 2011, la Commission européenne a lancé un Programme de protection régionale (PPR) en Afrique du nord. Opérationnel en Égypte et en Tunisie, il est prévu, dans un deuxième temps, de l’étendre à la Libye. Ce programme vise à externaliser la gestion de crises de réfugiés en dehors des frontières européennes. Le 29 mars 2012, l’UE a également lancé le « programme européen commun de réinstallation ». Selon ce programme, la participation des États membres à la réinstallation est volontaire, mais ceux qui y participent bénéficient d’un soutien financier au titre du Fonds européen pour les réfugiés. Les priorités annoncées pour 2013 incluent la réinstallation de réfugiés enregistrés par le HCR en Libye, Tunisie et Égypte. Double problème : comme nous l’avons vu, le HCR n’est pas autorisé à enregistrer des réfugiés en Libye; le nombre de places de réinstallation

59. Le 23 mai 2012, l’Union européenne a décidé de suspendre sa coopération avec la Syrie en raison de la situation politique dans ce pays. Cependant il est précisé qu’« étant donné que la Syrie participe en principe à la coopération au titre de l’IEVP, les activités peuvent être reprises dès que la situation s’améliore ». www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=401&id_type=10.

60. La PEV est une « stratégie politique qui a pour objectif ambitieux de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité du voisinage de l’Europe afin d’éviter l’apparition de lignes de fracture entre l’Union européenne élargie et ses voisins directs ».

61. www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=401&id_type=10.

offertes par les États membres de l'UE est généralement dérisoire. En 2011, par exemple, l'UE n'a réinstallé que 700 réfugiés.⁶²

Il n'existe aucune véritable initiative, européenne ou internationale, visant à trouver des solutions à plus long terme pour les réfugiés en Libye, et notamment ceux originaires des pays de la corne de l'Afrique (Érythrée⁶³, Somalie⁶⁴ et Éthiopie⁶⁵), qui continuent à fuir des conflits et des régimes dictatoriaux.

Le 25 juin 2012, le Conseil européen a adopté une série de mesures en matière des droits humains (cadre stratégique sur les droits humains et la démocratie, plan d'action de l'UE, et nomination d'un représentant spécial de l'UE sur les droits humains), s'engageant à promouvoir les droits humains « dans tous les domaines d'actions externes de l'Union européenne, sans exception », et que l'UE « fera des droits humains le point de mire de ses relations avec tous les pays tiers, y compris les partenaires stratégiques ». Il sera indispensable de veiller à ce que cet engagement s'applique aux relations concernant les migrations. Cette dimension est particulièrement importante dans le contexte libyen.

Le respect du droit international et du droit européen (tel que consacré notamment par le Traité sur l'Union européenne, le Traité sur le fonctionnement de l'UE et la Charte des droits fondamentaux) autant que la préservation de la stabilité régionale commandent : que soit mis fin à toute activité qui prêche main forte à la conception et ou la mise en œuvre de politiques qui visent à renforcer le cantonnement des migrants à l'intérieur des frontières libyennes malgré la persistance des violations des droits de l'Homme et du droit international qui y sont commises ; que les activités de coopération dépassent les questions techniques pour traiter de l'impunité des crimes racistes et xénophobes, des arrestations arbitraires, de la torture, des traitements inhumains et dégradants, du travail forcé, etc.

Ainsi l'UE doit, par exemple, veiller à ce que les projets de coopération qui seront conclus dans le cadre du programme Euromed Migration III contribuent à accompagner les réformes démocratiques visant à l'instauration de politiques migratoires, bénéfiques pour les migrants, les pays d'accueil et les pays de départ, qui favorisent le développement de l'immigration régulière dans le strict respect des obligations internationales en matière de droits humains.

62. Fargues, P. et Fandrich, C., Migration after the Arab Spring, MPC Research Report, 2012/09. 63. www.amnesty.org/fr/region/eritrea/report-2012.

64. www.amnesty.org/fr/region/somalia/report-2012.

65. www.amnesty.org/fr/region/ethiopia/report-2012.

De même, il s'agira pour l'Union de rompre avec certaines des priorités de sa programmation 2011-2013 aux termes de laquelle la coopération en matière de migration pourra être envisagée sans même que les droits de l'Homme ne comptent parmi les objectifs directement poursuivis.

Le contrôle des frontières maritimes, test de la collaboration de la Libye avec l'Union Européenne

La délégation a pu s'entretenir avec le Chef des gardes côtes de la marine militaire, le General Abdallah Toumia, qui a insisté sur leur manque d'équipement à la suite du conflit, pendant lequel les bateaux de la marine militaire ont été détruits par les bombardements de l'OTAN. Sur les six bateaux d'interception que l'Italie avait offerts au régime de Khadafi, deux ont été détruits et les autres seraient inutilisables, faute de pièces et de techniciens italiens. Il attend des négociations avec l'UE et avec l'Italie le remplacement de leurs navires et de leurs radars de contrôle (« des prêts seulement, nous pourrions payer ensuite »), ainsi que la mise en place de patrouilles maritimes conjointes.

Le General Toumia tenait à souligner le caractère avant tout « humanitaire » de leurs opérations de « sauvetage des vies humaines » : ils auraient « sauvé » 710 migrants entre le 27 avril et fin mai 2012. Le terme « sauver » signifie en fait intercepter des bateaux de migrants en mer, en perdition ou pas, et les ramener sur les côtes libyennes où ils sont remis « aux responsables de l'immigration illégale » (lesquels, nous l'avons vu, les placent dans des camps d'enfermement pour des périodes indéterminées). Les gardes côtes libyens collaborent étroitement avec les autorités maritimes italiennes et avec tous les responsables des bateaux commerciaux qu'ils croisent dans la zone ainsi qu'avec les plateformes pétrolières, qui peuvent être appelées en renfort pour « héberger » de façon temporaire des migrants avant qu'ils soient ramenés en Libye.

A la demande du Général Toumia, la délégation a eu accès aux chiffres des interceptions réalisées au cours des derniers mois : 635 entre novembre 2011 et fin janvier 2012.

Entre mars et mai 2012 :

Le 28 mars 2012 : 24 migrants somaliens et un malien, dont 6 femmes, 19 hommes.

Le 30 mars à 12h35 : 125 migrants interceptés dans un zodiac.

Le 1^{er} avril : 15 migrants survivants sur un bateau où 60 personnes seraient décédées. Quelques cadavres ont été retrouvés à 65 miles des côtes.

Le 9 avril : 54 migrants. Dans ce cas, l'information était venue des gardes côtes italiens, demandant aux garde-côtes libyens d'intervenir.

Le 26 avril : 31 migrants somaliens, dans un petit zodiac en plastique de 6 mètres.

Le 27 avril : 30 migrants érythréens et un soudanais, dans un zodiac de 6 mètres.

Le 25 mai : interception d'un bateau avec 91 survivants, tous Somaliens, et d'une autre embarcation avec 10 personnes en mauvais état de santé.

11 corps repêchés en mer, flottant autour du bateau. Ce même jour, un grand groupe de personnes en perdition a été embarqué, dans une zone située hors des eaux territoriales libyennes par un cargo croate et un cargo libanais

qui l'a ramené, à la demande des gardes côtes libyens au port de Tripoli.

La délégation a eu confirmation de ces événements par un groupe de Somaliens rencontré au camp de Toweisha, survivants de cette tragédie. Ils ont affirmé

être victimes d'un refoulement collectif car au moment de leur interception par le cargo croate, ils se trouvaient dans la zone de recherches et sauvetage

(SAR) maltaise, lorsqu'il a été demandé au capitaine de les renvoyer en Libye.

Le 27 mai : 89 migrants somaliens, dont 77 hommes et 12 femmes.

42

Cette information inédite est une illustration du niveau de désespoir des réfugiés potentiels piégés en Libye, quand on constate que la quasi-totalité des personnes interceptées ne sont pas des « migrants clandestins » mais des hommes et des femmes provenant d'États défailants (Somalie et Érythrée), à la recherche de protection en Europe. Il est urgent que les pays européens prennent très au sérieux cette réalité.

Tripoli. Camp de Toweisha

Jeune somalienne rescapée en mer après le naufrage de l'embarcation où elle se trouvait et enfermée dans ce camp depuis le mois de mai 2012.





Gharyan. Camp de Bou Rashada

Les baraques où sont enfermés les migrants dans des conditions de promiscuité, d'hygiène et de chaleur insupportables, avec ces portes de barreaux comme seules ouvertures.

**L'ENFERMEMENT
ARBITRAIRE :**
Instrument clé de
la politique de gestion
de l'immigration en Libye

Depuis le début des années 2000, l'enfermement des étrangers a été utilisé par Khadafi comme une preuve de sa bonne volonté de coopérer avec la politique d'externalisation du contrôle des flux migratoires des pays européens. On estime qu'il y avait au moins une vingtaine de camps d'enfermement en Libye pour les migrants en situation irrégulière qui n'étaient régis par aucune règle de droit, sans durée limitée de détention.⁶⁶ La seule façon d'en sortir était de pouvoir soudoyer les gardes. Cette politique a été soutenue financièrement par l'Europe, qui a aidé à la construction de camps pour migrants « illégaux ». Par exemple, le camp de Bou Rashada, visité par la délégation, avait été offert par le gouvernement italien de Berlusconi à Khadafi qui, en fait, n'y avait pas mis des migrants, mais a préféré l'utiliser comme lieu d'entraînement militaire.

Pendant le conflit de 2011, ces camps se sont vidés, soit parce que les détenus se sont enfuis en profitant de la confusion, soit parce que les gardes ont ouvert les portes.

Dès la chute du dictateur, les milices des ex-rebelles qui ont pris en main la gestion des questions migratoires ont repris les camps existant à l'époque du régime précédent et en ont ouvert d'autres dans des lieux improvisés. Il y aurait eu jusqu'à 100 lieux de détention pour migrants dans l'immédiat après-guerre. Selon les interlocuteurs de la mission, il y aurait actuellement une vingtaine de camps pour migrants en situation irrégulière. La délégation a pu en localiser quatorze, principalement concentrés dans le sud du pays autour de Kufra et Sebha (cf. Carte en annexe). Lors des entretiens, la présence d'un certain nombre de camps situés à la frontière entre la Libye et la Tunisie a été également mentionnée. Le représentant de l'OIM a indiqué que l'objectif des autorités était de mettre en place six centres de détention fonctionnels dans le Sud et quatre sur les routes principales de migration.

Après la mission, la délégation a été alertée sur l'existence d'un autre camp d'enfermement à Tripoli, le camp de Sibrata Mentega Delila, où se trouverait, selon l'ONG Habeisha, 350 réfugiés érythréens (dont 50 femmes, 6 en état

66. La *Loi n° 6 de 1987* relative à « la réglementation de l'entrée et du séjour des étrangers en Libye et de leur sortie » criminalise les migrations irrégulières, qui sont passibles d'une peine d'emprisonnement (dont la durée n'est pas spécifiée) et d'une amende de 200 DL (art. 19). En réalité, ceux qui sont arrêtés et détenus ne sont pas formellement inculpés ni jugés. La loi autorise également la détention de migrants avant de les expulser; aucune limite à la période de détention n'est spécifiée et il n'y a aucun droit de recours (art. 18). Pour une synthèse de la situation sous Khadafi voir « Libya Detention Profile » du Global Detention Project, www.globaldetentionproject.org/countries/africa/libya/introduction.html#c2476.

avancé de grossesse et 2 enfants en bas âge) interceptés en mer. Des cas de violences et de mauvais traitements dans ce camp ont été dénoncés par cette organisation.

Des lieux où les droits fondamentaux sont bafoués

Au-delà de la diversité des types de structures utilisées pour enfermer les étrangers et des différentes populations concernées, la délégation a pu constater directement ou recueillir des témoignages concordants sur des violations graves des droits humains qui sont perpétrées dans ces camps d'enfermement.

Ces pratiques de détention systématique de migrants soupçonnés d'être en situation irrégulière, pendant une durée illimitée, sont contraires aux normes internationales, qui exigent que toute mesure de détention soit limitée dans le temps et sanctionnée par une loi, et que « toute forme de détention ou d'emprisonnement (...) doivent être décidées soit par une autorité judiciaire ou autre, soit sous son contrôle effectif »⁶⁷. Or, comme on le verra ci-dessous, ces pratiques échappent au contrôle de la loi et de la justice. La détention des migrants dans les camps en Libye peut ainsi être qualifiée de « détention arbitraire », interdite par les Conventions internationales ratifiées par la Libye.⁶⁸ Les normes internationales exigent également que les réfugiés, les demandeurs d'asile ou les migrants ne soient détenus que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque les autorités peuvent démontrer dans chaque cas individuel que la détention est nécessaire et proportionnelle au but fixé (vérification d'identité, empêcher la personne de se cacher, exécution d'un ordre d'expulsion). Les mesures alternatives à la détention doivent être préférées en toute circonstance.⁶⁹

67. Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement. (Principe 4) adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/173 du 9 décembre 1988, disponible sur www2.ohchr.org/french/law/detention.htm.

68. PIDCP, art. 9. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies considère que la privation de liberté est arbitraire « lorsque des demandeurs d'asile, des immigrants ou des réfugiés font l'objet d'une rétention administrative prolongée, sans possibilité de contrôle ou de recours administratif ou juridictionnel ».

69. Sur les normes internationales régulant la détention des migrants, voir UN High Commissioner for Refugees, *Global Roundtable on Alternatives to Detention of Asylum-Seekers, Refugees, Migrants and Stateless Persons: Summary Conclusions*, juillet 2011, www.unhcr.org/refworld/docid/4e315b882.html.

Une situation incontrôlable en l'absence d'encadrement légal : la quasi-totalité des camps échappe au contrôle des autorités de l'État. Ce sont les brigades locales d'ex-rebelles qui les gèrent, de façon improvisée, en fonction des conditions locales et des motivations « révolutionnaires » des directeurs et des « *Thuwar* ». Dans certains cas, elles se réfèrent au Conseil local, dans d'autres elles agissent sous l'autorité de chefs de milices armées plus ou moins reconnus par le Ministère de la Défense ou le Ministère de l'Intérieur ; dans d'autres enfin elles délèguent cette gestion à des individus privés qui tirent profit de l'exploitation des migrants et sont liés aux réseaux de racket.

Le plus souvent, les directeurs et les gardes ont affirmé être des « volontaires », ne percevant aucune rémunération pour ce travail, comme preuve de leur engagement « révolutionnaire ». Il est plus vraisemblable qu'ils reçoivent les primes accordées aux ex-combattants et que certains d'entre eux augmentent leurs revenus grâce aux sommes extorquées aux migrants pour leur libération ou aux « arrangements » avec les employeurs qui viennent recruter de la main d'œuvre à bon marché dans les camps (voir ci-dessous).

Des procédures d'enregistrement improvisées par chaque chef de centre: l'enregistrement des personnes qui entrent et qui sortent est aléatoire, rudimentaire et non centralisé. Cela ne permet pas en particulier de recenser le nombre de morts, ni de reconnaître les cas de personnes qui relèvent de la protection internationale. Le HCR a tenté d'obtenir l'autorisation d'établir un système d'enregistrement des réfugiés potentiels, ou des personnes vulnérables (femmes enceintes, enfants, mineurs non accompagnés, malades), mais il s'est heurté jusqu'à présent à des refus ou à l'absence d'interlocuteurs.

Des conditions de vie inhumaines et dégradantes en raison de la brutalité des gardes, de l'arbitraire de leurs décisions concernant la discipline interne, de l'insuffisance et de la mauvaise qualité de la nourriture et de l'eau, de l'absence d'accès aux soins, etc. Les migrants restent la plupart du temps enfermés dans des cellules où ils sont entassés ou dans des hangars privés d'air et surchauffés. Les sorties sont essentiellement réservées à la distribution de la nourriture, où ils doivent se mettre en file pour aller chercher une gamelle remplie invariablement de riz ou de pâtes (avec ou sans sauce piquante). Les possibilités de prendre l'air ou de faire du sport semblent totalement aléatoires et dépendent de l'humeur des gardiens. Elles seraient extrêmement rares selon les témoignages recueillis. Ces conditions de détention peuvent être assimilées à un traitement inhumain ou dégradant selon les normes internationales,

et sont ainsi contraires aux conventions internationales et régionales ratifiées par la Libye.⁷⁰

Ces camps qui ne dépendent pas des autorités publiques ne reçoivent pas non plus de financements de l'État. Bien que les directeurs des camps visités aient affirmé « qu'ils payaient de leur poche ou par des collectes locales la nourriture » il semble que cela ne soit que partiellement vrai : des aliments de base (riz et spaghetti) sont fournis par l'organisation humanitaire LIBAID, qui a accès aux denrées du Programme alimentaire mondial, des fournitures en matelas ou nattes, des vêtements parfois sont apportés occasionnellement par la Croix Rouge internationale, le Croissant Rouge libyen ou par des Conseils locaux, des kits sanitaires sont distribués par le HCR. À l'évidence, les moyens dont disposent les miliciens pour assurer la survie des détenus sont largement insuffisants et semblent se détériorer avec le temps.

Des pratiques de violences physiques et psychologiques : Les détenus sont soumis à des humiliations constantes et parfois à des violences physiques graves selon les témoignages recueillis. C'est en particulier le cas lorsqu'ils se plaignent de leurs conditions de vie, après des tentatives de fuite, ou quand ils se retrouvent dans les camps après avoir été repris en mer. La délégation a constaté des traces de coups et des cicatrices, conséquences de ces violences, sur les bras et les torsos de certains migrants. Plus fréquentes sont les formes de violences psychologiques exercées par des gardiens qui portent toujours sur eux des armes, surtout des Kalashnikov, et manifestent souvent des attitudes brutales et racistes envers les détenus, comme la délégation a pu le constater directement.

Présence de mineurs non accompagnés et d'enfants en bas âge : Dans les camps, hommes et femmes sont séparés, et souvent les couples ne peuvent même pas se saluer. Dans des cellules d'hommes et de femmes, la délégation a pu constater la présence de mineurs non accompagnés. Des jeunes garçons et filles de 13 à 17 ans sont détenus dans les mêmes cellules que les majeurs. La délégation a aussi rencontré des femmes enceintes, des mères avec des bébés et de très jeunes enfants. Les conditions de vie déplorables dans les camps sont incompatibles avec la présence de jeunes enfants qui ne peuvent pas être nourris correctement, avec une eau de mauvaise qualité, qui doivent subir la vision de scènes de violences et qui restent enfermés aux mêmes conditions que leurs mères.

70. PIDCP, CAT, Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.



Camp de Bou Rashada : Mère nigériane enfermée depuis 3 mois avec son enfant.

Cette situation est en contradiction avec la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Libye en 1993, et en particulier avec son article 37 qui prévoit que « b) Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible » et que « tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Des pratiques de recrutement forcé des étrangers détenus par des employeurs extérieurs, selon des méthodes qui s'apparentent à du travail forcé. Cette pratique, plus ou moins organisée selon les lieux, semble assez répandue dans tous les camps d'enfermement. La réserve d'une main d'œuvre étrangère, captive et soumise au bon vouloir des gardiens, représente un « bassin d'emplois à bas coûts » qui fait l'objet d'accords plus ou moins opaques entre les directions des camps et des employeurs libyens à la recherche de bras à bon marché pour travailler dans leurs champs ou garder leurs troupeaux.

Selon les directeurs des camps visités par la délégation, des sortes de « contrat » sont signés par les employeurs avec un prix fixé en principe à l'avance pour le temps de travail demandé. Les migrants peuvent sortir pour quelques heures, quelques jours, jusqu'à un ou deux mois, selon la demande des patrons. Ils doivent en principe être ramenés au camp à la fin du travail, sauf si les employeurs leur font des contrats de travail. Si le patron n'est pas satisfait du travail, il ramène le migrant dans le camp. Les directeurs des camps prétendent que les migrants seraient payés pour le travail effectué. Mais des migrants ont témoigné que souvent ils n'étaient pas payés au tarif fixé ou pas payés du tout, et qu'une partie des sommes convenues étaient prises par la direction du camp.

Hors de tout cadre légal, les étrangers sans papiers qui sont choisis en fonction de leur condition physique (« alignés comme des esclaves » a confié à la délégation la représentante d'une organisation internationale qui avait été témoin de la scène), sont dépourvus de toute protection et de tout recours en cas de violations de leurs droits (salaires non payés, violences). Même s'ils ont la possibilité théorique de refuser ce marchandage de leur sortie du camp, peu résistent car c'est l'un des rares moyens d'échapper à l'enfermement dans les conditions inhumaines qu'ils subissent. Il serait intéressant de savoir le bénéfice que tirent les directeurs des camps de ces pratiques.

Au vu des conditions existantes dans les camps, on ne peut pas considérer que les migrants exercent un choix réel lorsqu'ils acceptent de travailler, et ces pratiques peuvent donc être qualifiées de travail forcé selon la définition de la Convention n°29 sur le travail forcé de l'OIT de 1930, ratifiée par la Libye en 1961 : « le terme « travail forcé ou obligatoire » désignera tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré » (art 2).

Une durée de détention illimitée et des pratiques arbitraires pour faire sortir les migrants des camps. En l'absence de tout cadre légal national, et compte tenu du fait qu'aucune organisation internationale (HCR, CICR, OIM) n'a de mandat pour faire respecter des règles de droit, les critères de sortie des camps sont définis de façon plus ou moins improvisée par les directeurs et les *Katiba* locales. En pratique, quatre cas de figure ont été signalés à la mission :

- le renvoi pur et simple de groupes de détenus quand les camps sont surchargés et que les gardiens n'ont plus les moyens de les loger et de les nourrir
- les renvois collectifs par charters : les ambassades concernées sont invitées à fournir des laissez-passer à leurs concitoyens et l'OIM organise leur retour en charters
- l'embauche par des employeurs libyens, dans les conditions arbitraires présentées plus haut
- la corruption : paiement de fortes sommes d'argent à des directeurs de camps ou à des intermédiaires libyens bien placés (pratiques qui semblent très répandues dans les régions du Sud).

Cette incertitude sur leur sort, la crainte de rester enfermés pendant des mois voire des années, créent des situations d'angoisse et de stress chez les étrangers détenus, en particulier pour ceux qui risquent leur vie s'ils sont renvoyés dans le pays d'origine et qui ne voient pas de solution, comme nous l'avons vu précédemment.

Aucune possibilité de recours à la justice: Dans ce contexte, les migrants n'ont aucun accès à des avocats, des mécanismes de justice nationale, ou à des organisations extérieures pour la défense de leurs droits.

La très grande vulnérabilité des étrangers ayant besoin de protection internationale

Ces conditions arbitraires d'arrestation et de détention s'appliquent sans distinction aux migrants dont les documents ne sont pas en règle et aux demandeurs d'asile. Jusqu'à présent, les autorités libyennes ont refusé au HCR de remplir son rôle de documentation des demandes d'asile et de protection. Le HCR n'est pas encore formellement reconnu et son mandat serait de toute façon limité du fait que la Libye n'est pas signataire de la Convention de Genève relative au Statut des réfugiés.

52 On rencontre le même refus chez les directeurs des camps d'enfermement. Tout au plus, ceux-ci reconnaissent que les Erythréens et les Somaliens ne peuvent pas être renvoyés de force chez eux. Mais il n'existe aucune procédure pour gérer les cas de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants enfermés pour des périodes indéterminées. Pour tous les demandeurs d'asile, la seule possibilité d'être libérés de ces camps d'enfermement et de bénéficier de la protection internationale à laquelle ils peuvent légitimement prétendre, serait d'abord d'obtenir du HCR des documents leur reconnaissant le statut de personnes protégées et ensuite de bénéficier de visas d'installation dans des pays d'Europe ou d'Amérique du Nord.

Les conditions d'insécurité actuelles et l'absence de cadre légal de protection dans ce pays qui n'a aucune tradition d'accueil des réfugiés (voir *supra*) expliquent et justifient les tentatives désespérées de départ vers l'Europe des demandeurs d'asile échoués en Libye actuellement. Ce sont eux que l'on retrouve en plus grand nombre sur les bateaux de fortune qui partent des côtes libyennes vers l'Europe. Ce sont eux qui sont renvoyés dans des camps sans espoir lorsqu'ils sont interpellés en mer par les gardes côtes libyens ou repoussés vers la Libye par des patrouilles européennes soutenues par Frontex. Les gouvernements européens qui ne cessent de brandir la menace de l'arrivée de migrants « illégaux » en l'Europe en provenance de Libye, doivent reconnaître que la grande majorité de ces migrants « illégaux » sont des demandeurs d'asile potentiels en quête de protection, et que si menace il y a, c'est bien sur eux qu'elle pèse.

Visites à l'intérieur des camps

→ Camp de TOWEISHA à Tripoli

Ce camp est situé dans un faubourg de Tripoli dans la région de l'aéroport. Il faisait partie des lieux de détention pour migrants utilisés par le régime de Khadafi que l'OIM avait aidé à équiper sommairement. Il est composé de grands hangars, en mauvais état, avec des cellules assez grandes, sans fenêtre avec seulement des vasistas près du plafond, où sont enfermés une cinquantaine de migrants. Sur les murs extérieurs on peut voir des graffitis « révolutionnaires » comme on en voit partout en ville.

Le camp est géré par une *Katiba* de miliciens locaux. Ces *Thuwars* sont habillés en tenue militaire et gardent à vue les migrants avec une kalashnikov à la main. Le directeur du camp a tenu à faire entrer la délégation dans toutes les cellules et a demandé que les organisations internationales les aident à « vider le camp » car eux n'ont pas la liberté d'ouvrir les portes. Lors de la visite de la délégation dans le camp, étaient enfermés 508 migrants, dont 468 Somaliens, 33 ressortissants de divers pays d'Afrique subsaharienne et 11 Égyptiens. Parmi les personnes détenues, il y avait une centaine de femmes originaires du Nigeria et de Somalie.

Les migrants ont dénoncé leurs conditions de vie insupportables en montrant les lieux. Ils sont enfermés toute la journée dans ces pièces nues, avec seulement des nattes ou des couvertures posées sur le sol et jamais changées. Les portes et les fenêtres sont fermées la plupart du temps et le manque d'aération et la chaleur créent un climat presque invivable. Le seul moment de sortie est pour se rendre à la cuisine collective chercher leur gamelle de repas. Ils sont obligés de boire de l'eau directement au robinet. Les conditions d'hygiène sont insalubres avec des toilettes à l'intérieur de la cellule et des canalisations bouchées qui causent des mauvaises odeurs. Ils ne voient jamais de médecin à l'intérieur du centre. Ceux qui avaient été interceptés en mer après 5 jours de traversée et étaient en très mauvais état ont été conduits dans un hôpital à leur arrivée à Tripoli, mais depuis qu'ils ont été ramenés au centre ils n'ont jamais plus été examinés.

Somaliens interceptés en mer : La plupart des Somaliens présents dans le camp lors de la visite de la délégation sont entrés en Libye après la chute de Khadafi. Ils ont raconté qu'ils avaient mis deux mois pour traverser le désert et trouver des bateaux pour partir vers l'Europe. Ils ont été interceptés en haute mer alors

qu'ils tentaient de rejoindre l'Europe dans des bateaux gonflables. Ils ont été ramenés en Libye par les gardes côtes libyens ou par des cargos commerciaux. Beaucoup d'entre eux sont traumatisés par les morts qu'ils ont vus en mer.

Un groupe de Somaliens a dénoncé une pratique de refoulement, sans qu'il ne soit possible d'identifier les responsables. Ils étaient partis à 142 de Tripoli en direction de l'Europe, avec un capitaine qui a perdu la direction. Au bout de 5 jours de traversée, 32 entre eux étaient morts. Alors qu'ils étaient près de Malte, des bateaux les ont récupérés et les ont remis aux gardes côtes libyens qui les ont ramenés en Libye où on les a jetés dans ce camp.

Femmes vulnérables : La délégation a rencontré un groupe de 48 femmes nigérianes, dont certaines enceintes, enfermées depuis plus de 3 mois dans ce camp. En Libye depuis 3 ou 5 ans, elles travaillaient comme bonnes dans les maisons de libyens. Depuis qu'elles sont dans le camp, elles n'ont jamais vu de représentants de leur ambassade, certaines ont leur passeport avec elles, d'autres l'ont perdu. Elles ne veulent pas retourner au Nigeria, mais elles souhaitent pouvoir continuer à travailler et vivre en Libye. Certaines ont des enfants en Libye qu'elles n'ont pas vus depuis 3 mois. Le directeur du camp a prétendu que ces femmes nigérianes auraient été arrêtées suite à des accusations de prostitution et de drogue. Accusations que les Nigérianes récusent totalement, affirmant avoir été arrêtées chez elles.

Dans la cellule des femmes nigérianes se trouvent aussi quelques femmes du Bénin, dans le camp aussi depuis 3 mois. L'une, allongée par terre et visiblement mal en point, déclare souffrir d'un fibrome. Elle a été amenée deux fois à l'hôpital où on lui a fait une analyse mais à l'intérieur du camp elle ne peut pas avoir des médicaments, ni voir un médecin de façon régulière comme elle en a besoin.

Dans une cellule voisine, sous un graffiti célébrant «Libya Free», une soixantaine de femmes somaliennes sont regroupées. Elles sont arrivées en Libye après la fin de la guerre, pour tenter de rejoindre l'Europe. Au moins 10 d'entre elles sont enceintes, certaines à plus de 6 mois de grossesse. Elles dénoncent les conditions de vie du camp qui mettent leur santé en danger. Elles se plaignent de la nourriture trop pimentée et de la mauvaise qualité de l'eau du robinet. Comme les hommes, elles viennent de vivre le drame des départs en mer. L'une d'elles, enceinte de 6 mois, est l'épouse de l'un des 32 Somaliens morts pendant la traversée. Traumatisées par cette expérience tragique, les jeunes femmes somaliennes ont dit qu'elles ne reprendraient jamais des bateaux,

mais comme elle ne peuvent pas rentrer en Somalie, elles demandent à sortir du camp et trouver des conditions dignes de vie.



Tripoli. Camp de Toweisha

Une femme somalienne, à gauche de la photo, témoigne :

« Mon mari est mort sous mes yeux... On était dans le bateau depuis 5 jours, perdus, sans manger. Mon mari s'est évanoui de faiblesse et est tombé, il s'est blessé en tombant à l'eau et s'est noyé devant nous. Personne n'a rien pu faire. Je l'ai vu pleurer... En Somalie nous avons laissé nos 6 enfants avec ma mère et maintenant je suis enceinte de 6 mois. J'ai perdu tous mes habits, regardez je n'ai plus que le drap que les marins du bateau m'ont donné et un blouson donné par le Croissant rouge... Je ne peux pas retourner en Somalie comme ça! Je veux juste trouver un endroit pour travailler et faire vivre mes enfants ».

Africains présents en Libye depuis des années. Dans un autre hangar, la délégation a rencontré un groupe de 33 ressortissants d'Afrique de l'Ouest, enfermés depuis 3 semaines ou un mois, originaires du Nigeria, Sénégal, Mali, Guinée, Ghana, Gambie. La plupart vivaient en Libye depuis plusieurs années et étaient restés dans le pays pendant le conflit. Ils travaillaient avec des titres de séjour réguliers, mais depuis la fin de la guerre il n'est pas possible de renouveler les titres de séjour parce qu'il n'y a plus personne qui s'en occupe. Ils sont donc devenus « illégaux », à la merci des arrestations arbitraires et de l'enfermement, bien qu'ils soient bien intégrés dans le pays.

Ils racontent qu'ils ont été arrêtés soit à leur domicile, soit sur leur lieu de travail. Ils n'ont aucune intention d'aller en Europe, mais veulent continuer

à travailler en Libye. Certains ont des patrons qui sont disposés à les aider pour qu'ils sortent du camp et retournent au travail. Mais, les miliciens les considèrent comme des « illégaux » et refusent de les laisser sortir.

« Ça fait 19 ans que je vis en Libye et on m'a arrêté il y a 5 jours pour m'enfermer ici ! J'étais dans la boutique de produits africains où je travaille quand des hommes armés sont venus à 8h du matin pour arrêter tous ceux qui étaient dans le magasin, moi et 8 autres personnes : on m'a dit que mon titre de séjour était périmé, mais il n'y a aucun endroit pour le faire renouveler ! Le propriétaire libyen de la boutique est venu me voir ici pour me faire libérer, mais les gardes ont refusé. »

Homme nigérian

56

Égyptiens en attente d'expulsion : Dans une autre cellule se trouve un groupe de 11 Égyptiens détenus depuis quelques jours dans ce camp. Certains ont des passeports, parfois même avec des visas d'entrée, mais ils ont tous été arrêtés car ils ne disposaient pas de permis de travail (impossible à obtenir pour l'instant). Leurs téléphones leur ont été confisqués à l'arrivée. Ils demandent que leur ambassade prenne contact avec eux d'urgence et les fasse sortir de ce camp.

Camps dans la RÉGION DE GHARYAN (dans le Djebel Nafoussa)

→ Camp de transit à Gharyan

La délégation qui cherchait son chemin pour se rendre au grand camp de Bou Rashada est tombée par hasard sur un petit camp de transit, situé juste à la sortie de la ville de Gharyan, au milieu des décombres de ce qui fut un camp militaire, bombardé par la coalition de l'OTAN. Des petits hangars délabrés et sales servent de lieux de détention temporaires pour les étrangers en situation irrégulière qui sont arrêtés par les « *Thuwars* » dans la région. Les conditions de vie sont plus que rudimentaires et les gardes se plaignent du manque de coopération des autorités pour leur fournir de la nourriture.

Lors de la visite, il y avait une vingtaine de migrants, principalement des ressortissants du Niger, Nigeria, Tchad, Ghana. Certains étaient là depuis quelques heures, d'autres depuis quelques jours. Les miliciens ont expliqué que les migrants qui sont arrêtés aux barrages autour de la ville sont d'abord amenés dans ce camp où ils sont enregistrés puis conduits dans le plus grand centre de Bou Rashada. Quelques 1.200 migrants auraient transité par ce camp depuis que les milices en ont pris le contrôle en octobre 2011.

Les migrants rencontrés ont dit qu'ils travaillaient en Libye avant le conflit et étaient revenus chercher du travail à Gharyan, comme ils le faisaient auparavant. Mais depuis le début de l'année, il y a des contrôles partout : ceux qui venaient du Niger ont mis 14 jours pour aboutir ici en passant par la route de Sebha. Jamais dans le passé ils n'avaient été arrêtés et détenus mais maintenant, les miliciens les arrêtent aux barrages sur les routes et exigent des titres de séjour dont ils n'avaient pas besoin avant pour travailler. Ils ne savent pas ce qu'ils vont devenir.

Les miliciens ont raconté que certains essayaient de s'enfuir au moment des arrestations, en se cachant sous du foin ou en se déguisant en femme (ils ont montré des habits de femmes jetés sur le sol).

→ Camp de BOU RASHADA

Ce camp, qui est le plus important centre de détention des migrants de la région Ouest, se trouve dans une zone désertique, à environ 80 km au Sud Ouest de Tripoli et à une dizaine de kilomètres de la ville de Gharyan. Au milieu de nulle part, dans une plaine rocailleuse sans un arbre située au pied des monts de Nafoussa, une quarantaine de baraques en préfabriqué couvertes de tôles et entourées de grilles cuisent sous le soleil. Chaque baraque qui peut contenir une soixantaine de personnes est fermée par une grille avec des barreaux, ce qui donne l'image choquante et détestable d'un camp composé de vastes cages dans lesquelles sont enfermés des Africains. La capacité totale serait de 2.200 places. Lors de la visite, 1.089 migrants, dont 120 femmes et 7 bébés y étaient enfermés.

Arrivée à l'improviste, la délégation a été reçue brièvement par le directeur du centre, avant d'être présentée aux équipes de gardiens avec lesquelles elle a pu visiter ce camp construit par « les Italiens » du temps de Khadafi pour servir de centre de détention de migrants en situation irrégulière, mais en réalité utilisé comme centre d'entraînement militaire par l'ancien régime. Les rebelles l'ont repris par les armes et l'utilisent comme camp pour migrants depuis le 31 janvier 2012. La délégation a pu marcher dans le camp sans problème et parler avec les migrants, autant qu'il est possible de le faire avec des hommes derrière des barreaux.

Comme les autres, ce camp est dirigé et géré par des « *Thuwar* », hors de tout contrôle du Ministère de l'intérieur : « c'est nous qui avons pris l'initiative et faisons notre devoir de révolutionnaires », affirment les gardes qui se présen-

57

tent fièrement comme des volontaires, non payés, agissant pour leur patrie. Ils soutiennent la thèse (qui sera largement démentie par les témoignages des migrants) que tous les Africains capturés tentaient d'aller en Europe par la mer et qu'ils les ont arrêtés à cause des accords entre la Libye et l'Europe.

Il y a beaucoup de roulement dans le camp depuis quelque temps car les ambassades viennent reconnaître leurs ressortissants et l'OIM organise des retours collectifs en charters. Environ 350 Nigériens sont enfermés ici depuis plus de trois mois (jusqu'à six mois pour certains), faute d'Ambassade du Nigeria en Libye. Or, celle-ci vient de rouvrir et les Nigériens devraient être renvoyés chez eux très rapidement. Selon les miliciens, il s'agirait de retours « volontaires », mais les hommes et les femmes nigériens rencontrés par la délégation ont utilisé le terme de « déportation » et prétendent n'avoir pas d'autre alternative pour sortir de ce camp que celle d'accepter ces retours « volontaires ». Il n'y a pas de Somaliens ni d'Érythréens dans ce camp. Il semble que ces derniers soient renvoyés à Tripoli, au camp de Toweisha.

L'eau et la nourriture de ce camp proviennent de dons du Croissant Rouge libyen et du Conseil local de la municipalité de Gharyan. Les gardiens reconnaissent qu'il y a des problèmes d'approvisionnement, en particulier pour l'eau qui est parfois insuffisante, ce qui, compte tenu de la chaleur qui règne dans les baraques, accroît les risques de déshydratation et les risques sanitaires. Les gardes imposent des règles selon leur bon vouloir : les migrants restent enfermés dans ces « baraques-cages » jour et nuit, ils n'en sortent que pour aller chercher leur repas et très rarement pour des occasions spéciales. A la fin de la visite, la délégation a assisté à une décision subite des gardiens de faire sortir tout le monde pour un match de foot improvisé. Les migrants rencontrés ont dit qu'il s'agissait d'une mise en scène à cause de la présence de la délégation, car c'était la première fois depuis plus de trois mois que les gardes les laissaient sortir pour jouer au foot. La délégation observe des centaines d'hommes rassemblés sans joie sur un immense terrain de football. Il est très probable que dès que les portes se sont fermées derrière la délégation, ils seront obligés de rentrer dans leurs « cages ».

Des conditions de vie inacceptables pour les femmes et les enfants

Dans un coin du camp, se trouvent les baraques où sont enfermés les femmes seules, les femmes avec enfants et les malades. Les grilles des portes étaient ouvertes au moment de la visite, sauf pour les malades.

Les femmes nigérianes sont les plus nombreuses : 104 en tout, dont 12 femmes enceintes et quelques-unes qui sont avec leurs enfants en bas âge (il y en avait 7 le jour de la visite, dont des bébés). La plupart étaient en Libye avant la guerre où elles travaillaient comme coiffeuses, couturières etc. Pendant le conflit elles se sont cachées comme elles ont pu, terrorisées car elles savaient que beaucoup de migrants étaient tués ou battus. Au début de cette année, des miliciens les ont arrêtées soit dans la rue, soit dans leurs maisons, soit à leur travail. La plupart disent avoir des passeports, mais sans visa de travail. Certaines sont enfermées ici depuis 3 mois, d'autres depuis 6 mois. Quelques-unes ont des maris qui sont enfermés ici, de l'autre côté du camp, d'autres dont les maris sont à Tripoli. Il y a des mères dont les enfants sont restés à Tripoli et d'autres qui les ont laissés au Nigeria. Si elles pouvaient choisir, elles voudraient rester en Libye pour y travailler : l'idée de rentrer au pays sans rien d'autre que la robe qu'elles ont sur le dos, après toutes ces années de travail en Libye, leur semble insupportable.

Une jeune femme Nigériane raconte qu'elle habitait à Gharyan où son mari travaillait avec des papiers en règle. Mais leur propriétaire les a dénoncés à des miliciens qui sont venus arrêter toute la famille et les conduire dans ce camp. Son mari qui était en règle a été libéré mais elle est restée enfermée avec sa fille de 18 mois et elle a peur d'être « déportée » au Nigeria alors que son mari travaille à Gharyan.

La situation des femmes et des enfants en bas âge est particulièrement alarmante dans cet environnement hostile et violent totalement impropre pour des enfants. Une femme du Tchad enfermée avec ses enfants de 4 et 6 ans dit que l'eau n'est pas bonne pour les enfants et elle ajoute en montrant les baraques « ce n'est pas un lieu pour des enfants ici ». La délégation observe une petite fille d'un an qui s'approche des barreaux derrière lesquels se trouve son père. Ce dernier exclame : « que doit penser de moi ma fille, et pourtant je n'ai rien fait de mal ! ».

Malades derrière les barreaux

A côté des baraques des femmes se trouvent des cellules réservées aux malades : l'une est pour les malades graves et contagieux, il y a un homme allongé par terre qui dort ; l'autre est destinée aux « malades mentaux », ils sont deux le jour de la visite, un Béninois et un Ghanéen (un Malien aurait été renvoyé récemment chez lui) enfermés jour et nuit, sans possibilité de sortir : on leur passe la nourriture à travers les grilles. Dans leurs regards perdus, on devine les traumatismes des mois d'errance, la peur, peut-être la guerre.

Humiliés et sans droits

De l'autre côté du camp se trouvent des alignements de 26 baraquements, fermés comme des cages, où se trouvent les hommes, regroupés par nationalité, du Mali, du Sénégal, du Tchad, du Niger, du Nigeria, etc. Agrippés aux barreaux, ils s'entassent les uns sur les autres pour tenter de respirer. L'air à l'intérieur, disent-ils, est irrespirable. La chaleur, déjà forte en ce milieu du mois de juin, rend l'atmosphère insupportable dans ces baraques. Les détenus sont obligés de dormir sur le sol et sont dévorés par les poux qui prolifèrent dans ces conditions d'insalubrité. La vie quotidienne est un vrai calvaire et de nombreux témoignages de détenus confirment le traitement brutal et humiliant qu'ils subissent de la part des miliciens qui les gardent, et qui changent souvent. Quand les gardiens tournent la tête, certains détenus montrent des blessures fraîches sur leurs corps, causées par des passages à tabac ou des traces de balles dans le plafond, tirées par les gardiens pour les effrayer.

Dans les baraques des Nigériens (350 hommes), des hommes racontent qu'ils sont là depuis 6 mois et qu'ils n'en peuvent plus. Avant la guerre, ils avaient de bons emplois en Libye, dans les métiers du bâtiment pour beaucoup : plombier, électricien, maçon. Comme noirs, ils ont été persécutés pendant la guerre, même s'ils avaient des passeports. Après la fin du conflit, des hommes en armes sont venus les arrêter : « ils nous ont dit qu'il n'y avait plus de place pour les noirs dans ce pays et qu'on allait nous renvoyer chez nous », dit l'un d'eux. L'Ambassade du Nigeria vient de passer dans le camp pour organiser leur retour : « on n'a pas le choix, et c'est mieux que de continuer à vivre dans ces conditions ».

Un groupe de 88 Maliens, eux aussi travailleurs en Libye avant la guerre, apporte des témoignages semblables. Arrêtés sur les lieux de travail ou à des barrages, ils sont là depuis 2 mois, sans aucun habit de rechange, ni même de chaussures pour certains. On a distribué des vêtements militaires à ceux qui n'avaient plus rien mais ils craignent d'être rapatriés avec ces habits sur le dos qui pourraient faire croire qu'ils ont participé à la guerre en Libye.

Dans les bâtiments des Tchadiens (160 au total) se retrouvent à la fois des migrants installés en Libye avant le conflit et d'autres qui sont arrivés récemment. La plupart sont enfermés dans le camp depuis plusieurs mois et ils s'inquiètent de ne plus avoir de nouvelles de leur ambassade depuis près de 2 mois. L'un a vécu 13 ans à Misrata et a tout perdu, après avoir été arrêté sur la route en allant renouveler son passeport. Un autre avait travaillé un an et demi en

Libye dans l'agriculture. Ils témoignent que 2 jours avant la visite de la délégation, un Tchadien est mort dans ce camp. Il venait d'être arrêté et se trouvait en mauvaises conditions. Tous ignorent où le défunt a été emmené, « on n'a même pas pu dire la prière pour lui ».

Les migrants arrivés du Niger occupent deux grandes baraques (environ 200 personnes). A la différence des autres, ils sont tous entrés en Libye après la chute de Khadafi, espérant trouver du travail. L'un d'eux raconte son histoire, typique de celle de la plupart de ses compagnons d'infortune nigériens.

« On m'a conduit dans ce camp il y a 15 jours après 4 mois de galère en Libye. C'était la première fois que je venais en Libye. Les gens disaient qu'il y aurait du travail après la fin de la guerre et j'avais besoin de gagner un peu d'argent pour aider ma famille car l'année dernière ma plantation n'a pas marché. Je pensais venir travailler 5 ou 6 mois et rentrer chez moi. Je n'ai jamais pensé aller en Europe ! Avec un petit groupe, on est entré en Libye en passant par le désert avec des taxis et on est arrivé jusqu'à Sebah. Là, on s'est caché et on a payé 250.000 CFA à des transporteurs libyens pour nous amener à Tripoli. Ils nous ont cachés derrière des cageots de légumes. Mais on a été arrêtés par des hommes en armes à un point de contrôle. On nous a mis dans une prison puis conduit ici. Le chauffeur du camion a été aussi arrêté en même temps que nous, mais il a été libéré le lendemain. Si on avait su, on ne serait jamais venu, pour être traité comme ça ! On veut tous sortir d'ici et rentrer chez nous. Une personne de l'Ambassade du Niger est venue il y a quelques jours pour nous faire des laissez-passer. Au lieu d'aider nos familles, on a été maltraités, le voyage a coûté très cher et on va rentrer sans rien, avec des dettes... ».

Les nombreux témoins rencontrés par la délégation contredisent l'affirmation des miliciens selon laquelle tous les Africains seraient des « potentiels candidats à l'immigration en Europe », une manière de justifier la façon dont ils les traitent et pour « protéger (l'Europe) des migrations illégales ».

Travail forcé ?

Alors que la délégation parle avec des détenus, une fourgonnette conduite par un Libyen s'arrête devant la grille de l'une des baraques. Des négociations se passent entre lui et un gardien du camp. Celui-ci crie quelque chose à travers les barreaux, ouvre la porte et laisse sortir 6 migrants qui montent dans la fourgonnette, après beaucoup de cris et d'agitation.

On explique ensuite qu'il s'agit d'un employeur libyen qui est venu chercher de la main d'œuvre pour sa ferme. Ceux qui ont été embarqués ne savent pas combien temps ils vont travailler, ni si ils seront payés, ni combien. La délégation essaye de le demander au patron libyen, mais il refuse. Il est probable que pour ces hommes enfermés dans des cages à longueur de journée, ces pratiques, visiblement organisées avec la complicité active du directeur et des gardiens du camp, apparaissent comme un moindre mal, même s'il s'agit d'une forme de travail forcé.



Gharyan. Camp de Bou Rashada

Un employeur libyen vient « recruter » des migrants à la porte des cellules. Ils ne savent ni pour quelle période, ni s'ils seront payés.

Geste de solidarité

Dernière image de cette visite : un geste de solidarité d'un employeur libyen venu en voiture pour ramener ses affaires à une famille nigériane enfermée dans le camp et qui devait partir bientôt. La possibilité de récupérer quelques-uns de leurs biens avant d'être expulsés est une grande préoccupation pour la plupart des migrants. Pouvoir au moins rentrer avec des habits propres et corrects afin que la honte du retour forcé soit moins dure à supporter.

→ Camp de GANFUDA à Benghazi

Cette « prison », comme l'indique un panneau posté à l'entrée, était déjà utilisée à l'époque de Khadafi comme lieu d'enfermement des étrangers. Il s'agit de vastes hangars, encerclés par de hauts murs couronnés par des fils de fer barbelés. A l'intérieur, on y trouve des grandes pièces nues et sales, à peine éclairées par des vasistas près du plafond, où les migrants sont enfermés par nationalité. Sa capacité totale est d'environ 300 places, mais en mars 2012 il y aurait eu jusqu'à 1.800 migrants enfermés. Le jour de la visite il y avait 206 hommes, des Somaliens et des Érythréens principalement.

Le camp est géré par des « *Thuwars* » appartenant à une unité dénommée « *Preventive Security* ». Le Directeur du centre explique que ce groupe est composé de « révolutionnaires » qui assuraient la sécurité de Benghazi au début du conflit. Puis, quand ces tâches ont été reprises par la police et l'armée, ils se sont « spécialisés » dans le contrôle des migrants. Selon le Directeur, ils refusent de coopérer avec le Ministère de l'intérieur car « il y a encore des gens de l'ancien régime dans ce Ministère ». Actuellement, ils ne dépendent d'aucune autorité officielle et gèrent le camp selon leurs propres règles. Les dirigeants changent très souvent et appliquent des politiques différentes selon les directeurs. C'est ainsi que l'actuel directeur a décidé un soir qu'il ne voulait plus de femmes dans le camp : à 10 heures du soir elles ont toutes été embarquées vers le camp du Croissant Rouge, sans prévenir.

Une atmosphère de terreur

Dès que l'on entre dans les hangars, on est saisi par l'atmosphère de tension que font régner les gardes armés dans ces lieux privés de lumière où les migrants sont enfermés à longueur de journée. Les gardiens disent qu'ils ne les laissent plus sortir de leurs cellules pour aller respirer ou jouer au foot dehors parce qu'ils craignent qu'ils s'enfuient.

Plus encore que dans les autres centres d'enfermement, la délégation a été frappée par l'attitude violente et agressive des gardes à l'égard des migrants. Leur technique pour maintenir le calme est de les terroriser. Un jeune Érythréen raconte que parfois, pour s'amuser, ils font sortir l'un entre eux et lui pointent une arme sur la tête en rigolant « on le tue ou pas? ». Pour les miliciens ce n'est qu'un jeu grossier, mais pour les détenus c'est une vraie torture psychologique, et il s'agit bien là d'une forme de torture au sens où elle est définie par les

conventions internationales.⁷¹ La délégation a été témoin de ce comportement de mépris odieux que certains gardes manifestent vis-à-vis des Africains enfermés dans le camp lorsqu'ils ont brutalement repoussé les hommes qui entouraient la délégation pour parler, en criant devant eux « ne vous approchez pas trop, ils puent » !

Une fois entrés dans ce camp, les migrants sont privés de toute communication avec l'extérieur. Leurs téléphones portables sont confisqués. Il n'y a pas d'assistance sanitaire à l'intérieur du centre et, selon les témoignages, il est presque impossible de convaincre les gardes de faire sortir les malades pour les amener à l'hôpital, sauf s'il s'agit de cas d'une extrême urgence.

Des demandeurs d'asile piégés

64 Les Érythréens et les Somaliens rencontrés par la délégation à l'intérieur de ce camp étaient le plus souvent désespérés. Théoriquement, ces personnes relèvent du mandat de protection du HCR, mais comme nous l'avons vu cette organisation n'a encore aucun statut officiel en Libye et ne dispose d'aucun pouvoir pour les faire sortir du camp. Tout au plus, la délégation de Benghazi tente-t-elle de faire transférer les mineurs et les malades vers le camp du Croissant Rouge. Mais celui-ci manque de places. Lors de la visite dans la cellule des Érythréens, 10 cas de mineurs de 16 ou 17 ans enfermés depuis des mois au milieu des adultes ont été signalés.

La délégation a visité deux cellules où se trouvaient une soixantaine d'Érythréens dans l'une et 48 Somaliens dans l'autre. Tous ces jeunes hommes sont enfermés dans ce hangar, sans voir pratiquement la lumière du jour, durant des périodes allant de quelques semaines à 5 mois. Des graffitis sur les murs racontent les angoisses et les espoirs de ceux qui sont passés par là. Un jeune Somalien demande à être pris en photo sous un graffiti où il est écrit « freedom ».

71. Selon l'article premier de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le terme « torture » désigne « tout acte par lequel (...) des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment (...) de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. »

Ils ont le sentiment d'être abandonnés par le HCR qui est venu les voir, mais sans aucun résultat. Ils se sentent piégés dans cette prison, sans savoir quand et comment ils pourront en sortir. Leur demande immédiate est d'être transférés dans le centre du Croissant Rouge pour ne plus être obligés de vivre dans ces conditions de terreur constante et dégradante. Mais leur objectif véritable est de pouvoir être accueillis dans un pays d'asile où ils seraient protégés et où ils pourraient rebâtir leur vie après avoir fui leur pays d'origine. La Libye n'est pas un pays d'accueil pour eux car elle ne reconnaît pas le droit des réfugiés et ils ont le sentiment de toujours courir le risque d'être renvoyés chez eux où leurs vies sont menacées.

Organisation du travail « forcé »

Dans ce camp la direction a mis au point un système de recrutement des migrants détenus par des employeurs libyens, qu'explique fièrement le directeur, qui ne semble pas du tout le considérer comme une forme de travail forcé, ni même d'exploitation. Les gardes, dit-il, établissent des listes de migrants « en bonne santé et se comportant bien » qui seraient « disponibles » pour travailler pour des patrons libyens. Le directeur précise que les Somaliens sont exclus car « ils ne pensent qu'à s'enfuir pour partir en Europe ». Ces listes lui sont ensuite communiquées et il contacte des patrons à la recherche de main d'œuvre. La direction du camp fait passer aux migrants des examens de santé (sans aucun respect de la confidentialité médicale), relève l'identité du patron et lui fait signer un document où il s'engage à payer le migrant à un tarif accepté par les deux parties. Si le patron ne paye pas, on peut l'arrêter. Les emplois offerts concernent essentiellement des travaux de bergers ou de travailleurs agricoles. Selon la demande, il y aurait ainsi de 30 à 70 personnes qui seraient ainsi embauchées par semaine.

Quelle liberté ont ces migrants, captifs dans des conditions inhumaines, pour « choisir » ce travail ? De quels droits disposent-ils puisqu'ils n'ont pas de titre de séjour et se trouvent à la merci de leur patron ? Quelles garanties ont-ils d'être traités et payés correctement ? Que se passe-t-il pour eux à la fin du travail ? Quels avantages financiers la direction du camp tire-t-elle de ces « arrangements » avec des patrons ? La délégation n'a reçu aucune réponse à toutes ces questions, mais a été témoin, dans le bureau du directeur, d'une scène qui alimente les pires doutes. Un jeune Érythréen est amené par un garde (comme par hasard, au moment précis de l'entretien). Le directeur dit qu'il aurait dû travailler pendant deux mois mais que le patron libyen l'avait renvoyé après un mois sous le prétexte « qu'il était chrétien ».

Le jeune ramène sa paye qui est comptée méticuleusement devant les yeux de la délégation, puis placée dans une enveloppe par le directeur et mise dans un tiroir de son bureau, car dit-il, « ce migrant ne préfère pas garder l'argent sur lui ».

Les méthodes de sélection sur des critères plus que douteux et l'absence de toute règle de droit, qui entourent ces tractations, le fait que les migrants ne disposent pas librement des revenus de leur travail, autorisent l'emploi du terme « travail forcé » pour cette forme d'exploitation de la vulnérabilité de personnes enfermées et sans droit.

→ Camp de transit tenu par la Katiba «Libye libre»

Juste à la sortie de Benghazi, se trouve un autre type de camp pour migrants, tenu par un groupe de « *Thuwar* » dépendant de la *Katiba* « *Free Libya* » et qui n'a rien à voir avec le groupe en charge du camp de Ganfuda. Le camp occupe les bâtiments d'une ancienne usine désaffectée, où les hangars servent de lieux d'hébergement provisoires pour des migrants africains et égyptiens, arrêtés par des miliciens sur les routes de la région. Au fond de la cour, sont entreposés des canons et des véhicules militaires, restes du temps de guerre. A la différence des miliciens de Ganfuda, les gardes et le directeur de ce camp disent recevoir un salaire du Ministère de la défense ou du Ministère de l'intérieur et reconnaissent l'autorité de la CNT.

Les « *Thuwar* » en charge du camp expliquent clairement que leur rôle est de « nettoyer le pays » des illégaux après la chute de Khadafi. Selon eux, Khadafi avait utilisé les migrants illégaux africains pour faire pression sur l'Europe et maintenant ils ne veulent plus que la Libye soient un « lieu de transit pour ces gens-là ».

En transit vers le désespoir

Selon le responsable du camp, beaucoup de migrants ont transité par ce camp, africains pour la plupart : des Somaliens, des Mauritanien, des Tchadiens, des Érythréens, Égyptiens, Ghanéens. Ils ont été arrêtés par des ex-rebelles dans l'est et le Sud Est de la Libye pour défaut de papiers en règle. Les traitements sont différents selon les cas :

– les Syriens sont libérés immédiatement et confiés au Comité révolutionnaire syrien en exil de Benghazi

- les Égyptiens sont reconduits à la frontière par voie terrestre (un groupe d'une quarantaine de travailleurs se trouve dans le camp au moment de la visite, dans l'attente d'un bus qui va les ramener en Égypte)
- Les Érythréens et les Somaliens, qui ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays, sont envoyés à Ganfuda où le HCR s'en occupera
- Les migrants des pays limitrophes qui n'ont pas de passeport sont renvoyés chez eux : 7 migrants Tchadiens qui viennent d'arriver après avoir marché des jours dans le désert vont être transférés à Ganfuda pour être reconduit au Tchad.
- Les migrants africains qui ont des passeports (sans visa de travail) sont « pris par des employeurs » pour des travaux dans l'agriculture. Il existe un système de « contrats » semblable à celui du camp de Ganfuda : le directeur montre un exemplaire sur papier à en tête « CNT, Katiba Libye Libre » signé par un patron libyen. Selon lui, il n'y aurait jamais eu de problème sur la paye des ouvriers. Il admet que des patrons les rémunèrent pour servir d'intermédiaires. La demande de main d'œuvre (à bon marché) est très forte dans l'agriculture.

Les gardes amènent la délégation devant un groupe de 14 migrants qui sont arrivés le jour même : 8 hommes et 6 femmes de Somalie. Ils racontent qu'ils ont traversé le Soudan à bord de deux 4x4 Toyota qui les ont déposés à la frontière de la Libye. Ils ont marché pendant des heures dans le désert, jusqu'à ce qu'un groupe de trafiquants armés les arrête et les « kidnape » dans une maison en leur disant qu'ils ne seraient libérés que s'ils payaient 700 USD par personne. Ils n'avaient plus assez d'argent après avoir payé les taxis au Soudan et ils ont été forcés de demander que leurs familles envoient les fonds par Western Union. Les trafiquants, une fois payés, les ont amenés jusqu'à l'entrée de Benghazi où des *Thuwar* les ont arrêtés et amenés, quelques minutes avant notre visite, à ce camp de transit. Les gardes les obligent, malgré nous, à s'aligner dans la cour, et nous pouvons voir dans leurs regards qu'il y a encore la terreur de ce que ils ont vu, la peur de la mort, la souffrance de la traversée et l'angoisse pour leur avenir. Leurs habits portent encore le sable du désert.

→ Centre d'accueil du Croissant Rouge libyen à Benghazi

Dans des baraquements de chantier destinés aux ouvriers qui construisaient le stade de Benghazi, le Croissant Rouge libyen, soutenu par le HCR, a installé un « centre d'accueil » pour réfugiés et personnes déplacées. A la différence des autres camps, ce centre est ouvert et n'est pas placé sous le contrôle de milices. Il accueille, dans une partie du centre, des réfugiés « vulnérables » placés par le HCR, femmes seules ou avec enfants, malades, mineurs non accompagnés,

principalement en provenance de la Corne de l'Afrique (453 le jour de la visite), et dans une autre partie, des familles de déplacés Tawarghas (79).

Les réfugiés ont la possibilité de sortir dans la ville, en demandant l'autorisation aux représentants du Croissant Rouge qui gère le camp, et ils se sentent beaucoup plus en sécurité que dans les autres camps où ils sont passés. Les Érythréens et les Somaliens rencontrés à Ganfuda souhaitaient tous y être transférés mais le problème reste le manque de place. Les baraquements sont pleins en ce moment et le HCR nous a dit chercher d'autres lieux pour installer les personnes relevant de son mandat de protection, sans succès. La question est d'autant plus urgente qu'il s'agit d'une installation provisoire dans des baraques de chantier qui peuvent être reprises par l'entreprise de construction dès que les affaires seront relancées et que les demandes d'hébergement de réfugiés potentiels sont de plus importantes avec les arrivées qui continuent en provenance de la Corne de l'Afrique.

68

Dans ce centre, les réfugiés sont traités correctement : la nourriture est fournie par le Programme Alimentaire Mondial et les repas sont préparés et distribués par le Croissant Rouge. Le HCR fournit du matériel hygiénique et sanitaire et se rend deux fois par semaine dans le centre. Le Croissant Rouge s'occupe des questions de santé et conduit les malades dans les hôpitaux de la ville si nécessaire. Mais pour tous, l'angoisse principale est celle de l'avenir. Que vont-ils devenir ? Ils savent que s'ils sortent du centre ils risquent à nouveau d'être arrêtés et enfermés. Il leur reste l'attente, qui semble interminable aux jeunes en particulier, qui restent là sans rien faire dans ces baraques rudimentaires et étouffantes, privés de toute activité et surtout de perspectives d'avenir.

Dans l'une des chambres, la délégation rencontre un jeune Somalien blessé au cours de son voyage, lors d'affrontements entre des tribus à Kufra. Il a la jambe fracturée enserrée dans une structure métallique qui le fait souffrir. Il se plaint de ne pas avoir de médicaments anti-douleur et n'en peut plus de souffrir sur son lit depuis plus de deux mois, dans la chaleur et l'angoisse. Avec un regard désespéré il dit qu'il veut pouvoir partir en Italie pour se faire soigner, même s'il faut prendre la mer.



69

Jeune Somalien blessé lors d'affrontements à Kufra.

Traqués et déplacés de force dans leur pays : les Tawarghas

Depuis le 11 août 2011, la totalité des 30 à 40.000 habitants de la ville de Tawargha a dû s'enfuir pour échapper aux représailles des milices de Misrata et se trouve éparpillée dans le pays, dans des camps de fortune pour la plupart. La majorité se trouve dans la région de Tripoli, d'autres ont trouvé refuge dans la région de Benghazi ou dans des villes du Sud. Ils ont tout perdu, leur ville est totalement détruite et ils continuent de vivre, un an après le drame, dans la crainte d'exactions et d'actes de vengeance de la part des Katibas de Misrata.

L'origine du drame remonte en mars 2011, lorsque les forces armées de Kadhafi décident d'investir la ville de Tawargha, afin de d'en servir de base pour attaquer Misrata qui s'est soulevée contre le régime. Pendant six mois le siège de Misrata et des raids meurtriers contre la ville seront perpétrés par les forces Kadhafistes à partir de Tawargha. Le 10 août, les miliciens de Misrata reprennent la ville de Tawargha et donnent 24 heures aux habitants pour partir s'ils veulent échapper à la mort. La fureur des miliciens est causée par le fait que les habitants de Tawargha auraient soutenus les Khadisfistes

et participé aux violences contre la population civile de Misrata. En particulier, ils auraient commis des viols contre les femmes. Toute la communauté est accusée collectivement et la soif de vengeance des milices de Misrata se dirige désormais vers l'ensemble des Tawarghas, sur un fond de racisme qui remonte à loin. Le bilan des violences est lourd : plus d'une centaine de morts, 200 disparus et 1.300 prisonniers détenus à Misrata qui seraient soumis à des tortures et des traitements inhumains et dégradants selon les rapports d'Amnesty International.

La délégation s'est rendue dans l'un des camps où se sont réfugiés des Tawarghas, établi dans les baraquements d'un ancien chantier de construction d'une compagnie turque près de Tripoli. Dans ce camp, 215 familles (1300 personnes au total) survivent dans la précarité et la peur. Le 6 février, l'un des principaux camps de Tawarghas de la région de Tripoli sur la base du port de Janzour, a été violemment attaqué par des miliciens venus de Misrata. La veille de notre visite, un jeune homme du camp sorti pour faire la prière dans une mosquée voisine, avait été abattu par balle et son corps jeté sur un tas d'ordures. Son frère a porté plainte, mais aucune enquête n'a été ouverte. Les autorités ont choisi pour le moment de ne pas s'opposer aux puissantes milices de Misrata et ont abandonné les Tawarghas à leur sort. Ils survivent grâce à l'aide du HCR et des organisations humanitaires et à la solidarité des membres de la communauté.

Dans le camp visité, ils ont recréé une petite école avec les instituteurs présents sur place mais, faute de moyens, l'enseignement est minimal. Malgré leurs efforts d'organisation, il est impossible de créer les conditions d'une vie « normale » pour ces familles hébergées de façon précaire et temporaire dans des baraques de chantiers, dont ils pourront être délogés si la construction reprend, et surtout qui se sentent menacées et stigmatisées par la population libyenne. Ils nous montrent le panneau indiquant un bureau d'enregistrement sur les listes électorales, comme preuve de leur attachement à leur citoyenneté et de leur espoir de voir s'installer un Etat de droit en Libye avec une véritable justice qui les libérera des menaces de vengeance collective qui pèsent sur toute leur communauté. Le représentant du Conseil de Transition de Tawargha fait part de son amertume devant l'incapacité de la communauté internationale à intervenir pour eux : « l'OTAN prétendait protéger les civils, pourquoi nous ont-ils abandonnés après la fin du conflit ? ».

La résolution de cette situation dramatique repose sur la mise en œuvre d'un véritable processus de justice, visant à identifier les auteurs des crimes commis et à les juger. Seule l'exercice de la justice permettra d'échapper à la vengeance

collective. Il n'y aura pas de chemin vers la réconciliation nationale tant que cette étape ne sera pas franchie. C'est un autre défi majeur auquel le nouveau gouvernement Libyen devra s'attaquer.



Gharyan. Camp de Bou Rashada

Petite fille nigériane de 3 ans, enfermée avec sa mère dans ce camp depuis 3 mois.



Benghazi. Camp de Ganfuda

Le graffiti sur le mur résume le plus grand souhait de ce jeune Erythréen et de ses camarades :

« Freedom! »

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mission FIDH-Migreurop-JSFM fait le constat alarmant que les violations flagrantes et généralisées des droits humains fondamentaux des migrants et demandeurs d'asile, en particulier africains, pris au piège de milices incontrôlées, est malheureusement la conséquence de politiques criminelles et irresponsables menées en Libye depuis de longues années à l'égard des migrants, avec le soutien des États Européens et la complicité tacite des États africains dont la plupart des migrants sont originaires.

Après l'issue pacifique du processus électoral et la stabilisation progressive du pays, il est certain que la Libye aura à nouveau besoin de main d'œuvre étrangère pour reconstruire et développer son économie. A ce titre, elle restera un pôle d'attraction naturel pour des migrations intra-africaines. Des entreprises étrangères, européennes pour la plupart, vont reprendre leurs investissements en Libye et vont, à nouveau, avoir recours à de la main d'œuvre migrante.

Sous Khadafi, la Libye avait ratifié un grand nombre de conventions internationales de protection des droits de l'Homme⁷² – qui étaient restées lettre morte. Il importe que le nouveau gouvernement transforme ces ratifications purement formelles en véritable politique et prenne des mesures immédiates pour mettre fin aux violations les plus flagrantes des droits des migrants : arrestations et détention arbitraires, traitements inhumains et dégradants, torture, travail forcé.

Sans sous-estimer les difficultés rencontrées par le gouvernement central pour imposer son autorité sur l'ensemble du pays, il faut souligner que les mesures prises depuis la fin des opérations militaires ont plutôt favorisé l'arbitraire des milices et l'impunité. La loi 38 sur les mesures de transition, adoptée le 2 mai 2012 par le CNT, qui visait à transférer les personnes détenues par les différentes milices au gouvernement central dans un délai de deux mois, constitue en même temps une amnistie de fait pour les « révolutionnaires » (les coupables de crimes et délits effectués dans le but de « promouvoir ou protéger la révolution » ne sont pas poursuivis).

72. Si la Libye n'a toujours pas ratifié la Convention de 1951 relative au statut de réfugié, le pays a, en revanche, ratifié un grand nombre de conventions internationales, parmi lesquelles le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1970), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1970) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales (1968), la Convention contre la Torture (1989), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1989), la Convention relative aux droits de l'enfant (1993), la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (2004).

Alors que le nouveau gouvernement se met en place, et que de nouveaux accords de coopération entre l'Europe et la Libye se préparent, la FIDH, Migreurop et JSFM en appellent à la co-responsabilité de la Libye et des gouvernements et les institutions internationales concernés pour :

- Ne pas répéter les erreurs d'analyses et les politiques du passé qui ont été et sont encore la cause de violations graves des droits humains et risquent de contribuer à une instabilité croissante dans toute la région
- Cesser toute instrumentalisation des migrants à des fins politiques et économiques en respectant les droits fondamentaux qui leur sont reconnus par les conventions internationales et régionales

Compte tenu du lourd héritage causé par l'absence de structures démocratiques, politiques, administratives et sociales en Libye pendant les décennies du règne de Khadafi, le processus de construction d'un État de droit sera long. Des nouvelles relations de coopération doivent être rebâties pour soutenir et accompagner ce processus. Dans ce cadre, il convient d'arrêter de traiter la question des migrants sous l'angle sécuritaire et de promouvoir la mise en place de règles qui assurent leur droit à la mobilité et le respect de leurs droits de travailleurs, dans le cadre d'une législation conforme aux normes du droit international.

Dans l'immédiat, la FIDH, Migreurop et JSFM adressent les recommandations suivantes :

AUX AUTORITÉS LIBYENNES

- Mettre fin immédiatement aux pratiques d'arrestation et de détention arbitraires perpétrées par les groupes d'ex-rebelles et de reprendre le contrôle des questions liées à l'immigration.
- Reprendre en mains les contrôles aux frontières, de façon à ce qu'ils soient effectués par des fonctionnaires de l'Etat payés et formés à cet effet.
- Fermer immédiatement les camps de détention pour migrants qui sont des lieux où les conditions de vie représentent une violation de la dignité humaine.
- Prêter une attention spécifique à la situation des femmes enceintes et des malades, qui souffrent tout particulièrement de ces conditions de détention illégales. Mettre en place immédiatement des solutions spécifiques et adaptées pour les enfants en bas âge et les mineurs afin d'assurer leur protection contre toute forme de violence physique et mentale.
- Régulariser la situation administrative des migrants détenus qui souhaitent travailler en Libye.
- Interdire immédiatement les pratiques de « travail forcé » mises en place dans les centres de détention et établir des mécanismes de recours pour les victimes, en coopération avec l'OIT.
- Autoriser le HCR à assurer la protection des demandeurs d'asile et à aider à la réinstallation, ou tout au moins à l'évacuation humanitaire, de ceux qui en font la demande dans des pays tiers.
- Cesser toute pratique d'expulsion vers des pays où la sécurité des personnes ne serait pas assurée, en violation du principe absolu de non-refoulement.
- Mettre fin aux pratiques d'exploitation et de corruption dont sont victimes les migrants aux passages des frontières et sur les routes.
- Lutter contre le racisme et la xénophobie, en condamnant publiquement de tels actes, en adoptant des sanctions pénales à l'encontre des auteurs de tels actes et en menant des campagnes de sensibilisation de la population.
- Adopter des dispositions dans la nouvelle constitution garantissant la protection des droits humains de toutes et de tous et consacrant le principe de non-discrimination.
- Élaborer une politique migratoire qui s'inscrive dans le cadre d'un État de droit et dans le respect du droit international, qui marque une véritable rupture avec les politiques répressives, meurtrières et illégales de la période précédente.

- En particulier, refuser que le blocage des frontières méditerranéennes soit utilisé comme un élément de chantage par les pays européens pour la concrétisation des accords de coopération et mettre en place avec l'aide de la communauté internationale des centres d'accès au droit afin de pouvoir traiter leurs dossiers au cas par cas.
- Mettre fin à la criminalisation des migrants en transit sur le territoire libyen et à la détention systématique des migrants interceptés en mer.
- Mettre en place des processus équitables de justice pour identifier et juger les auteurs de crimes commis pendant le conflit, notamment dans le cadre de celui qui a opposé la communauté des Tawarghas et la population de Misrata pendant la guerre, afin de permettre un véritable processus de réconciliation, le retour des populations déplacées dans leurs maisons et des réparations pour les victimes.

A L'UNION EUROPÉENNE ET À SES ÉTATS MEMBRES

- Renégocier des accords de coopération dans le plein respect du droit international et européen relatif aux droits humains, et les rendre public.
- Suspendre (au besoin procédant à la suspension des accords existants) toutes les activités de coopération en matière migratoire faute de respect par la Libye de mesures garantissant la protection des droits humains. A l'Italie en particulier, annuler les clauses des accords conclus avec la Libye en avril 2012 concernant la coopération bilatérale en matière de « contrôle des flux migratoires » qui sont destinés à la répression des migrants.
- Assurer le respect des droits humains et du droit international dans la conduite de ses/leur politiques migratoires.
- Renoncer ainsi, par exemple, à toute expulsion ou retour forcé vers la Libye tant que le pays n'aura pas démontré qu'il est en mesure d'assurer le respect et la protection des droits humains des migrants et demandeurs d'asile présents sur son territoire. A l'Italie et Malte en particulier, de renoncer à toute pratique de retour forcé vers la Libye après l'interception de bateaux en haute mer, conformément à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme, du 23 février 2012 (Hirsi et autres c. Italie).
- Veiller à ce que les projets de coopération, qui seront conclus dans le cadre du programme Euromed Migration III contribuent à accompagner les réformes démocratiques visant à l'instauration de politiques migratoires, bénéfiques pour les migrants, les pays d'accueil et les pays de départ, qui favorisent le développement de l'immigration régulière dans le strict respect des obligations internationales en matière de droits humains.

- Accorder des possibilités d'entrée légale pour les demandeurs d'asile se trouvant en Libye, où ils ne bénéficient pas de la protection internationale pour les réfugiés, afin d'éviter les risques de départs désespérés par la mer et les morts en Méditerranée.
- Publier le détail des actions de coopération et d'appui qu'ils déploient en vue de soutenir la Libye en matière de contrôle des frontières et de gestion des flux migratoires.
- Mettre fin à la politique d'externalisation du contrôle des frontières européennes dans les pays voisins, et tout particulièrement en Libye.

AUX ÉTATS AFRICAINS DONT SONT ORIGINAIRES LES MIGRANTS

- Veiller au respect des droits fondamentaux de leurs ressortissants immigrés en Libye et assurer leur défense et protection en cas de violation de ces droits.
- Exiger des autorités libyennes la condamnation de toutes les pratiques et attitudes xénophobes qui stigmatisent les ressortissants de l'Afrique subsaharienne.
- Établir des relations de coopération sur les migrations avec la Libye qui soient bénéfiques aux migrants, aux pays de départ et au pays d'accueil et qui assurent en priorité le respect des droits fondamentaux des migrants.
- Dans l'immédiat, exiger la libération de leurs ressortissants des camps d'enfermement où ils subissent des traitements inhumains et dégradants.
- Développer leur réseau consulaire afin de permettre à tous les migrants qui le souhaitent de bénéficier d'un soutien administratif, juridique et matériel, y compris pour les migrants qui sont en détention, en attendant la fermeture des camps.

AUX INSTANCES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Au HCR

- Dans l'immédiat, demander au gouvernement libyen de pouvoir assurer les tâches d'enregistrement et de reconnaissance des demandeurs d'asile.
- Renforcer ses requêtes et insister auprès des pays occidentaux pour qu'ils offrent des possibilités d'accueil aux demandeurs d'asile piégés actuellement en Libye et à ses frontières.
- Accorder des visas à ceux qui ne peuvent trouver aucun pays d'accueil dans la région capable de leur assurer la protection et l'assistance auxquelles ils peuvent légitimement prétendre.

- A plus long terme, et lorsque les conditions d'un Etat de droit seront établies en Libye, reprendre les négociations avec les autorités libyennes pour que ce pays ratifie la Convention de Genève relatif au statut de réfugié et en assume toutes les obligations pour les réfugiés qui souhaiteront bénéficier de la protection internationale en Libye.

Au BIT

- Veiller au strict respect des droits des travailleurs migrants en Libye et intervenir en cas de violations flagrantes de ces droits au regard des Conventions internationales, et notamment en cas de travail forcé.
- Apporter assistance aux autorités libyennes pour l'élaboration de politiques migratoires qui respectent l'ensemble des droits des travailleurs migrants sur son territoire.

A l'OIM

- Refuser d'organiser des expulsions collectives forcées.
- Contribuer au renforcement des mécanismes de protection des droits des migrants.

À la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

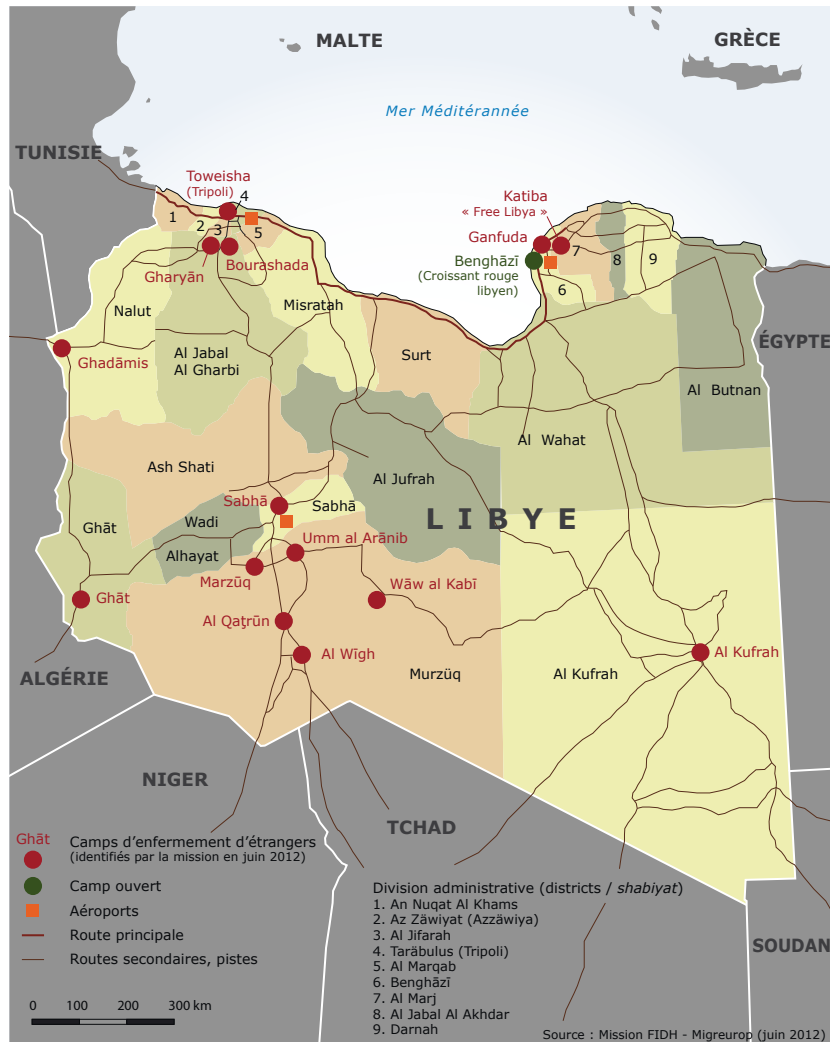
- Accorder une attention particulière au traitement des migrants africains en Libye et demander à la Libye qu'elle invite la Rapporteuse spéciale sur les réfugiés, demandeurs d'asile, migrants et personnes déplacées à effectuer une mission sur son territoire.
- Saisir la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples en cas de violations avérées des droits des migrants africains présents sur le territoire libyen sur la base d'une communication soumise par des ONG de défense des droits de l'Homme.

AUX ENTREPRISES ÉTRANGÈRES RECORANT À DE LA MAIN D'ŒUVRE IMMIGRÉE

- Subordonner la signature des contrats avec l'État ou avec des compagnies libyennes à des clauses de strict respect des droits des travailleurs immigrés par leurs filiales, prestataires ou fournisseurs, notamment en matière de salaire, de protection sociale et de conditions de vie.

ANNEXE 1

LIEUX DE CONFINEMENT DES ÉTRANGERS EN LIBYE IDENTIFIÉS PAR LA MISSION EN JUIN 2012



80

ANNEXE 2

Liste des personnes rencontrées par la délégation

Autorités libyennes

- Brigadier General Abdel Monem Tounsi, Directeur des relations internationales, Ministère de l'intérieur
- General Abdellah Toumia, Directeur des gardes côtes de la marine
- Responsables et gardiens des camps de détention

Organisations internationales et humanitaires

- Yolande Ditewig, Chef de bureau, HCR, Benghazi
- Samuel Cheung, Senior Protection Officer, HCR, Tripoli
- Jeremy Haslam, Chef de mission, OIM
- Laurent Saugy, Coordinateur de protection, Croix Rouge internationale
- Father Alan, Caritas, Tripoli
- Kahled Ben Ali, Directeur de LIBAID
- Vincenzo Tagliaferri, membre de la délégation de l'UE en Libye, expert sur le contrôle des frontières

81

Justice Sans Frontières pour les Migrants et Migrantes est un réseau multinational dont le but est de renforcer la protection des droits des migrant(e)s en combattant les violations des droits humains liées aux expulsions et refoulements.

Il travaille au moyen d'actions transnationales combinant recours juridiques, actions de plaidoyer, documentation et diffusion des informations concernant ces abus et le renforcement des capacités des organisations.

Migreurop est un réseau d'associations, de militants et de chercheurs originaires de plusieurs pays de l'Union européenne, d'Afrique Subsaharienne, du Maghreb et du Proche-Orient, dont l'objectif est d'identifier, faire connaître, dénoncer les politiques européennes de mise à l'écart des migrant(e)s (enfermement, expulsions, externalisation des contrôles migratoires) jugé(e)s indésirables sur le territoire européen ainsi que leurs conséquences sur les pays du Sud. Le réseau a l'originalité de mettre en synergie le travail d'acteurs du Nord et du Sud afin d'avoir une vision et une analyse partagée de ces processus, en particulier sur les dimensions d'externalisation des politiques de gestion des flux migratoires, l'enfermement des migrant(e)s, et le renforcement de la sécurisation des frontières.

Migreurop sensibilise à ces questions par la mise en place de campagnes, le travail cartographique, photographique ou encore via des rencontres internationales annuelles afin d'élaborer de stratégies communes pour décrypter et lutter contre les politiques et les processus violant les droits des migrant(e)s.

Cette publication a été réalisée grâce au soutien du Ministère norvégien des affaires étrangères, Irish Aid et le Ministère des affaires étrangères des Pays-bas. Les opinions exprimées n'engagent que la FIDH, Migreurop et JSFM.

Diffusion : ce rapport est publié en version arabe, française et anglaise.

ÉTABLIR LES FAITS

→ Des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités.

Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles.

La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années. Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

SOUTENIR LA SOCIÉTÉ CIVILE

→ Des programmes de formation et d'échanges

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes... Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

MOBILISER LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS

→ Un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

INFORMER ET DÉNONCER

→ La mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.



FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France
CCP Paris : 76 76 Z
Tél: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80
www.fidh.org

Directrice de la publication : Souhayr Belhassen
Rédacteur en chef : Antoine Bernard
Auteurs : Geneviève Jacques, Sara Prestianni, Messaoud Romdhani
Coordination : Katherine Booth, Stéphanie David, Amandine Regamey
Design : Bruce Pleiser, www.kyodo.fr

LIBYE

EN FINIR AVEC LA TRAQUE DES MIGRANTS